

2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENJEUX ET IM PACTS PAYSAGERS DE L' AIRE IM M ÉD IATE

I M P A C T S P A Y S A G E R S

391

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

NUMERO	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGERES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
Aire immédiate						
23	Perception depuis la RD 29 au lieu-dit Villevé		Pôle éolien de Cormainville	RD 29	Lieu-dit Villevé	
24	Perception en frange du hameau de La Frileuse sur le sentier PR		Pôle éolien de Cormainville	Itinéraire de petite randonnée pédestre	Hameau de la Frileuse	
25	Perception en sortie nord de Guillonville par la RD 935		Pôle éolien de Cormainville	RD 935	Sortie nord Guillonville et silhouette de Gaubert	
26	Perception en sortie nord du hameau de Pruneville		Pôle éolien de Cormainville	RD 107	Hameau de Pruneville	
27	Vue sur la silhouette de Cormainville depuis la RD 935		Pôle éolien de Cormainville	RD 935	Silhouette Cormainville	Covisibilité église de Cormainville MH 2
28	Perception en entrée nord du hameau d'Ormoy	Vallée de la Conie	Pôle éolien de Cormainville	RD 132	Hameau d'Ormoy	
29	Perception depuis le hameau de Villepéreux		Pôle éolien de Cormainville		Hameau de Villepéreux	
30	Perception en entrée sud du hameau de Gaubert		Pôle éolien de Cormainville	RD 935	Entrée sud hameau de Gaubert	
31	Perception depuis le centre du hameau de Gaubert		Pôle éolien de Cormainville	RD 935	Centre hameau de Gaubert	
32	Perception en sortie ouest du hameau de Gaubert		Pôle éolien de Cormainville	RD 27	Sortie ouest hameau de Gaubert	
33	Perception en entrée nord-ouest de Cormainville		Pôle éolien de Cormainville	RD 935	Entrée nord-ouest de Cormainville	Église de Cormainville MH 2
34	Perception depuis le centre de Cormainville		Pôle éolien de Cormainville		Centre Cormainville	Grange dimière MH 1
35	Perception en frange sud de Cormainville		Pôle éolien de Cormainville	RD 935 et RD 927	Frange sud Cormainville	

VALEUR DE L'IMPACT	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

Figure 103 : Tableau récapitulatif des enjeux et impacts paysagers de l'aire immédiate



3 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE

■ PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES

Au sein de l'aire d'étude immédiate, l'incidence du projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf est jugée très faible vis-à-vis de la vallée de la Conie au niveau du hameau d'Ormoy. Le motif éolien est déjà coutumier au sein de l'aire d'étude immédiate et le recul du projet apparaît suffisant, les rapports d'échelle restent équilibrés.

■ EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

Le projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf présente une intervisibilité avec les parcs du pôle éolien de Cormainville (PE du Chemin de César, PE de Pendloup, PE de la Route Gaubert, PE de la Grande Pointe Mérou, PE de la Madeleine, PE de Bois Elie et Buisson, PE de Champart Saint-Benoist et PE du Bois Elie). S'agissant d'un projet d'extension, des effets cumulés sont constatés dès l'état initial. L'ensemble des parcs forme un pôle éolien dense. Les impacts évalués pour cette thématique concernent le renforcement du motif éolien, ceux-ci sont qualifiés de très faibles à forts du fait de la prégnance des éoliennes en projet depuis le nord-ouest de l'aire d'étude immédiate. En effet, l'insertion du projet vient modifier la lisibilité des parcs constituant le pôle éolien localement.

■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Des impacts allant de très faibles à modérés ont été évalués au niveau des voies de déplacement de l'aire d'étude immédiate. L'incidence la plus élevée a été relevée depuis les RD 935 et RD 927 (PHM n°27 et 35), notamment au nord et au sud de Cormainville. La RD 927 est l'axe majeur du territoire d'étude, la voie est visuellement exposée au projet mais dispose d'arbres d'alignement en bord de voie sur une section au plus près des éoliennes. Des points d'appels visuels sont fréquemment générés ou renforcés par l'insertion des éoliennes du projet dans le paysage traversé.

■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC LES SILHOUETTES DE BOURGS

Au niveau des perceptions depuis les villages de l'aire d'étude immédiate, la frange ouest d'Orgères-en-Beauce est relativement peu impactée du fait de la zone d'activité présente. Les incidences visuelles du projet sont en revanche élevées depuis le centre et les franges sud de Cormainville, avec des impacts jugés forts. En effet, les éoliennes MN01, MN02 et MN03 sont positionnées à moindre distance du village par rapport aux éoliennes existantes, avec un gabarit plus important. Concernant les covisibilités avec les silhouettes des bourgs, la situation de covisibilité existante entre le village de Cormainville et le pôle éolien depuis le nord est accrue par l'insertion du parc en projet, l'impact est qualifié de modéré.

Depuis les hameaux et lieux-dits autour du projet, les impacts sont évalués de très faibles à modérés. Les impacts les plus élevés concernent le hameau de Gaubert. À noter que plusieurs habitats isolés sont présents aux abords du projet (Chavenay, la Motte, Bourneville, Chauvreux, Cornières, Mongé et le Moulin de Maugé). Leur niveau d'impact est évalué à modéré au regard de l'ensemble des photomontages réalisés au sein de l'aire d'étude immédiate et de leur proximité avec le pôle éolien de Cormainville.

■ VISIBILITÉ ET/OU COVISIBILITÉ AVEC LE PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER PROTÉGÉ

L'aire d'étude immédiate comprend deux monuments historiques protégés, il s'agit de la grange dîmière et de l'église de Cormainville. Les éoliennes du projet sont partiellement visibles avec une prégnance notable aux abords des édifices dans le centre du village contrairement aux éoliennes existantes du pôle éolien qui demeurent discrètes. L'impact est qualifié de fort pour l'église de Cormainville et de modéré pour la grange dîmière. Depuis la RD 935 au nord de Cormainville, le renforcement de la covisibilité directe avec le clocher de l'église induit un impact jugé modéré également.

G . PRISE EN COMPTE DE L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE ÉOLIEN

■ C O N T E X T E

Les photomontages du présent projet ont été réalisés en Mai 2025 en tenant compte du contexte éolien à la date du 01/04/2025 (parc éolien en fonctionnement, accordé et/ou projet avec avis de l'avis de la MRAe).

Depuis cette date, le contexte éolien a été amené à évoluer et un nouveau contexte éolien en date du 22/07/2026 est présenté ci-après. À noter que ce contexte éolien a été validé par les services de la DREAL en amont de la consultation publique prévue pour septembre 2026.

Les évolutions du contexte éolien sont les suivantes :

- Le prototype de Villeau a été abandonné
- Le parc des Vents d'Aura du Tuilé a été refusé
- Les parcs de Champs Besnard, Voie Blériot Est et Bois Clergeons n'ont pas été renouvelés
- Le parc des Moulin du Bois Robin a été autorisé
- Le parc de Moisville est désormais construit
- Le parc des éoliennes citoyennes 1 est désormais construit
- Le parc de la Vallée Ferron a été instruit et autorisé
- Le parc des Grandes Vallées est en cours d'instruction

Il s'agit majoritairement de changement de statuts pour des parcs déjà pris en compte ou bien de projets abandonnés ou refusés. Seuls deux nouveaux parcs en instruction sont recensés : le parc des Grandes Vallées situé à environ 9 km du projet du Moulin Neuf dans l'aire d'étude rapprochée au nord et le parc de la Vallée Ferron situé à environ 23 km au nord-est au-delà de l'aire d'étude éloignée.

Afin de tenir compte de ces changements dans l'analyse des effets cumulés, une mise à jour des photomontages 26 et 32 a été réalisée.

Ces photomontages sont présentés ci-après.

Un commentaire paysager ciblé sur les effets cumulés avec les nouveaux parcs de la Vallée Ferron et les Grandes Vallées a été ajouté sur la dernière page de chaque photomontage.

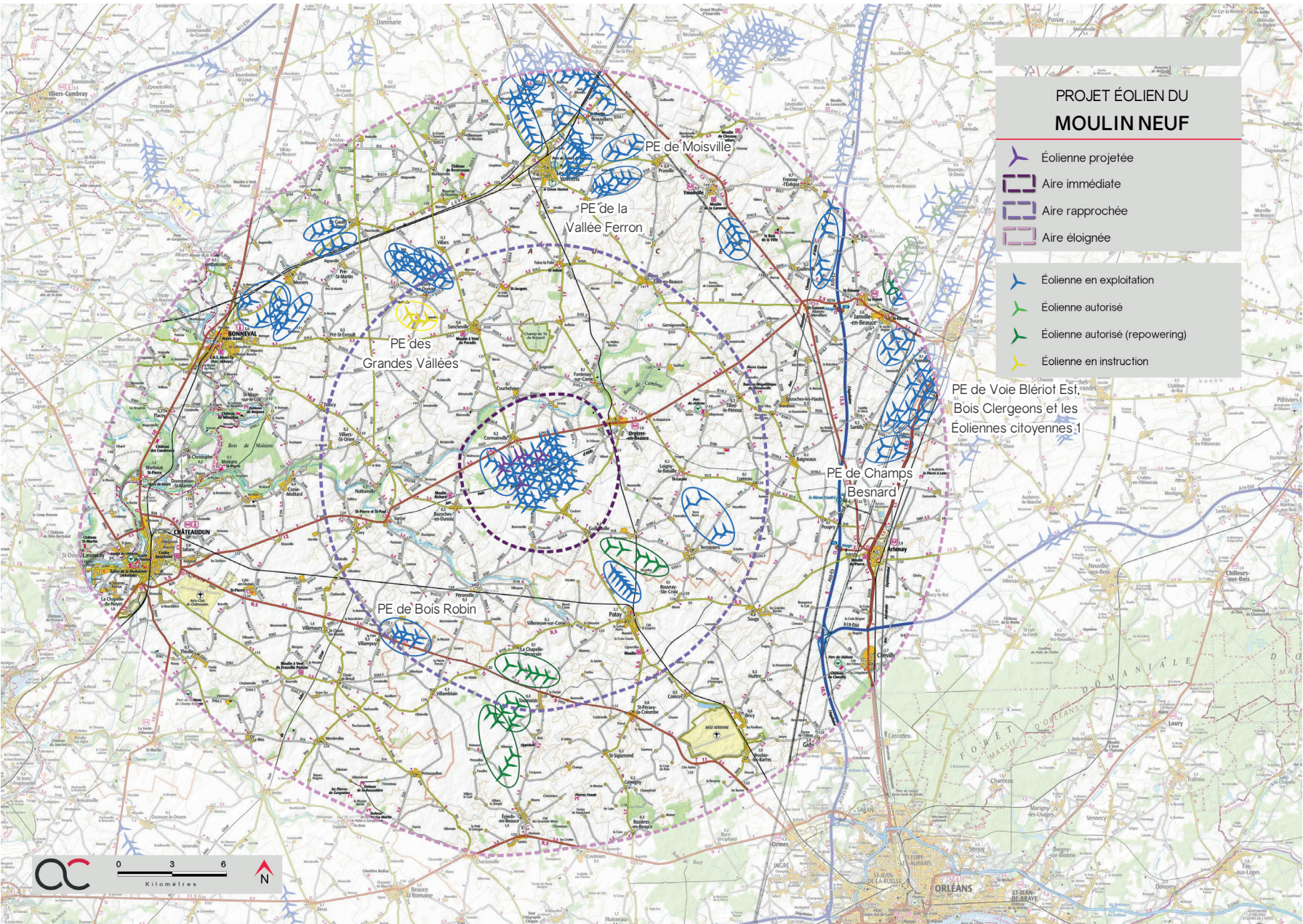


Figure 104 : Carte du contexte éolien mise à jour en juillet 2026

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 8

Dimension mat | rotor | hauteur totale : 85 m | 110 m | 140 m

Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur

Éolienne la plus proche : MN08 : 3,4 km

Éolienne la plus éloignée : MN01 : 5,1 km

Légende

> Cône de vue

Champ visuel panoramique (180°) illustré page 3

Bord azimutal gauche de la vue 120°

Trait de coupe paysagère illustrée pages 1 et 2

1ère vue de 40° illustrée page 4

2ème vue de 40° illustrée page 5

3ème vue de 40° illustrée page 6

Champ visuel panoramique (120°)

Bord azimutal droit de la vue 120°

> Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé
- Projet éolien autorisé en repowering
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Parc en instruction en repowering
- Projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.5

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

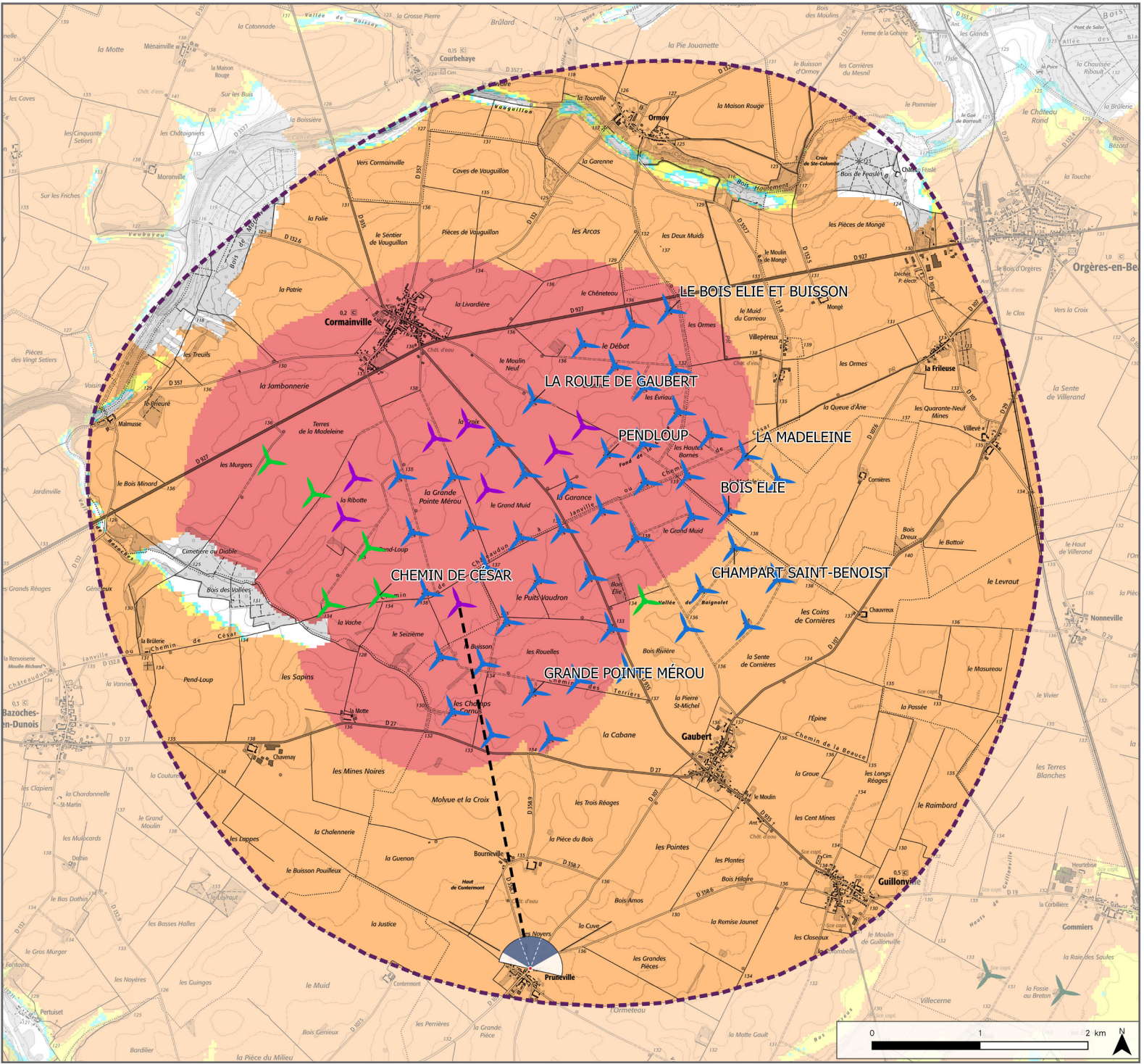
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'oeil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'oeil

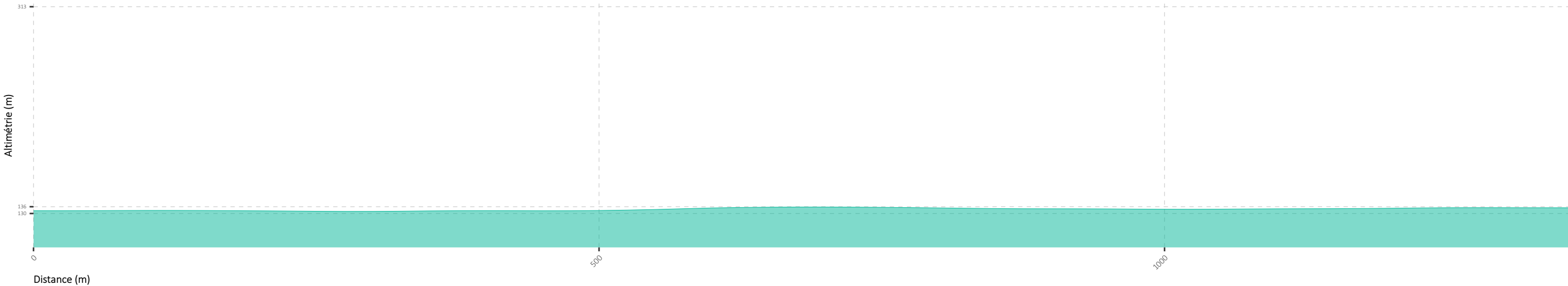
5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

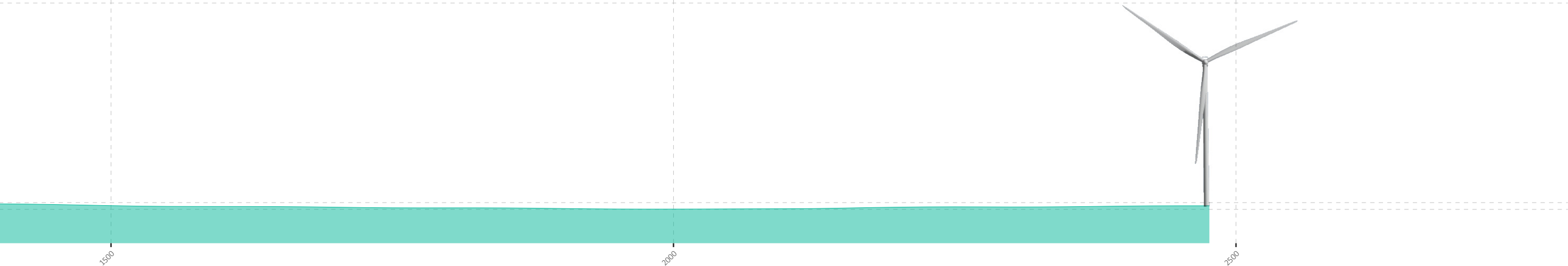


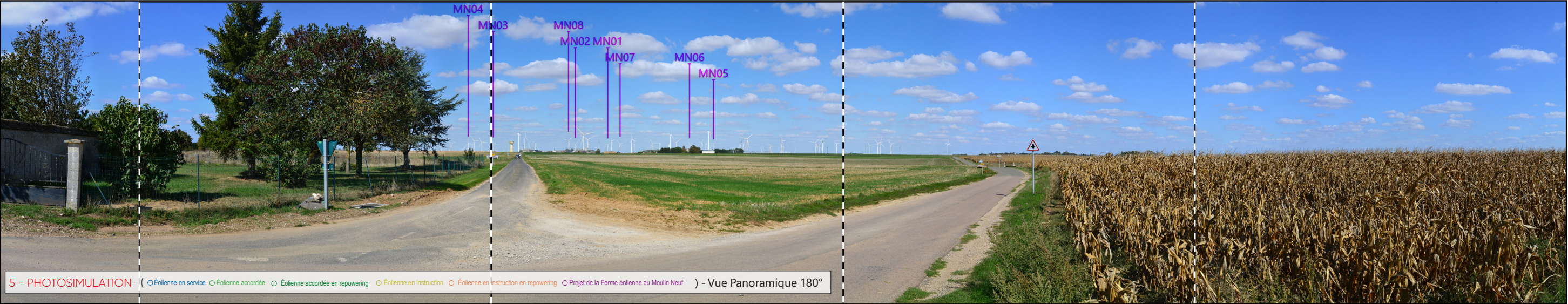
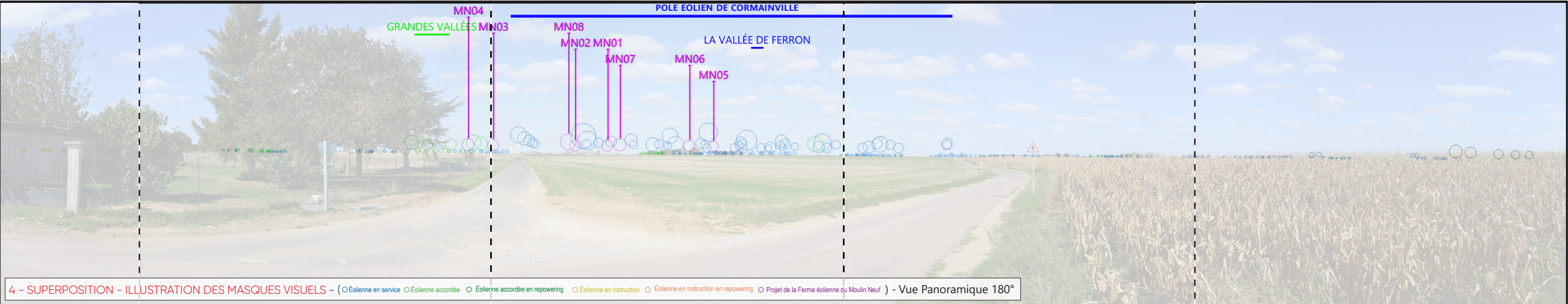
2 - PROFIL TOPOGRAPHIQUE



Informations photographie

Identifiant :26
Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) :597567, 6776846, 135,3
Date et heure de prise de vue :21/09/2022 13:30
Focale APS-C / Focale 24x36 :35mm / 52,5 mm
Appareil Photo Numérique :NIKON D5200
Assemblage panoramique :Cylindrique
Hauteur de prise de vue :1,6 m







MN04

MNC

398

03

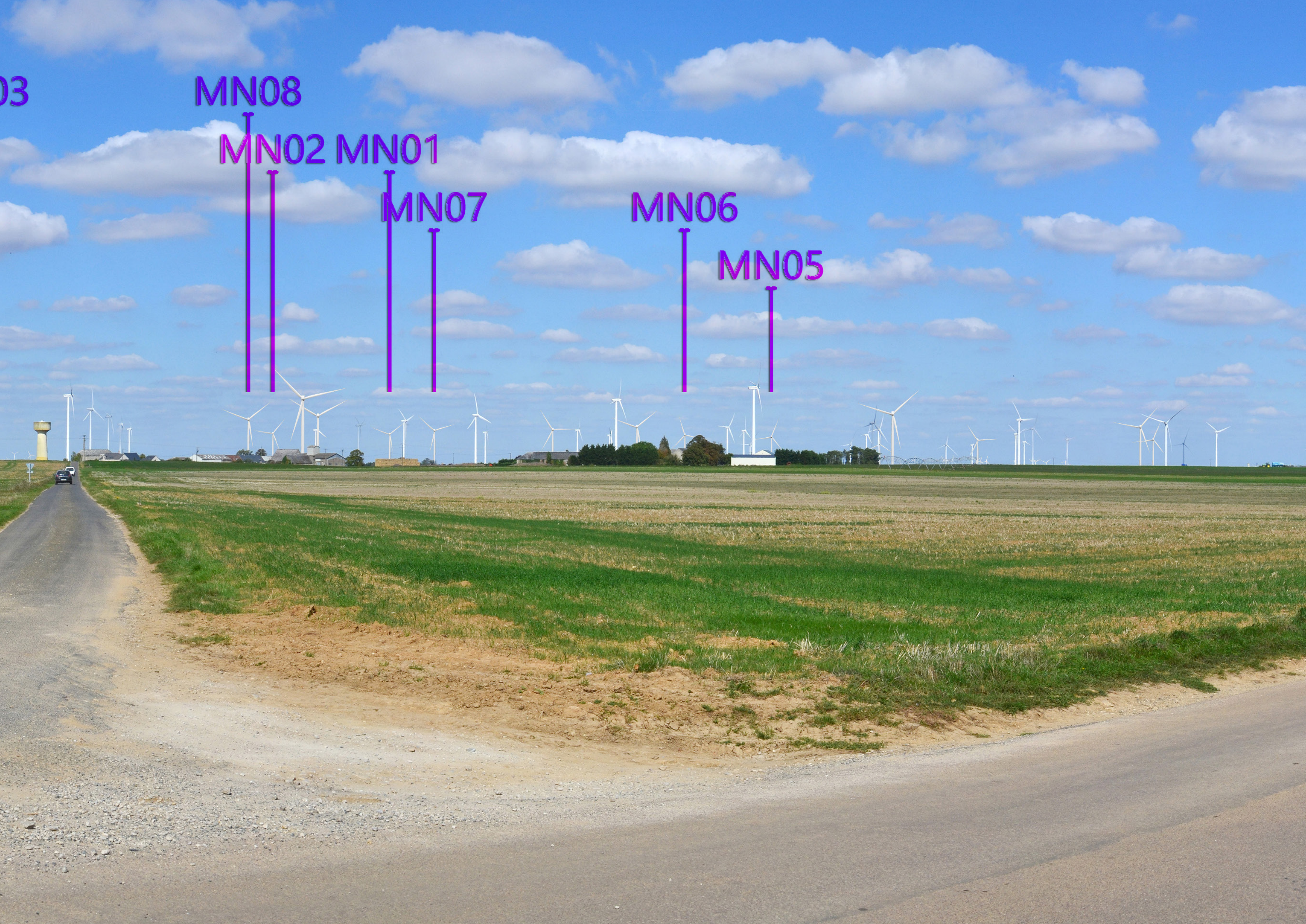
MN08

MN02 MN01

MN07

MN06

MN05





Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE de la Vallée Ferron et des Grandes Vallées	Sur ce photomontage, les parcs de la Vallée Ferron et des Grandes Vallées prennent place de part et d'autre du projet éolien du Moulin Neuf en arrière-plan et se mêlent au contexte éolien existant. Par ailleurs, du fait de l'importante distance d'éloignement et de la densité du contexte éolien, ces parcs sont imperceptibles à l'échelle du paysage perçu. Ainsi, aucun effet cumulé avec les parcs de la Vallée Ferron et des Grandes Vallées n'est constaté depuis ce point de vue.	> Absence de renforcement du motif éolien						

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 8

Dimension mat | rotor | hauteur totale : 85 m | 110 m | 140 m

Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur

Éolienne la plus proche : MN08 : 2,5 km

Éolienne la plus éloignée : MN03 : 4 km

Légende

> Cône de vue

> Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé
- Projet éolien autorisé en repowering
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Parc en instruction en repowering
- Projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.5

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

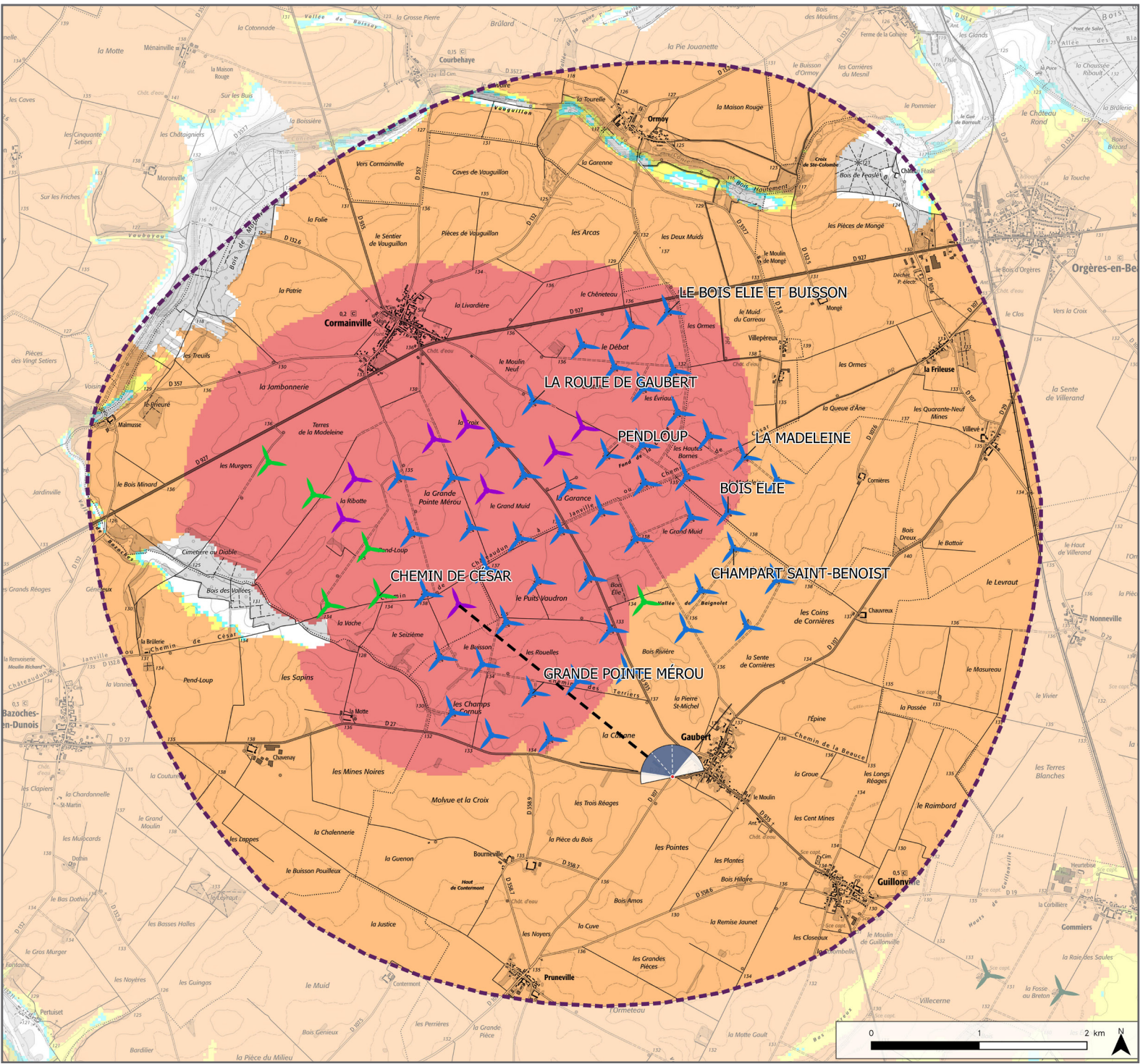
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'oeil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'oeil

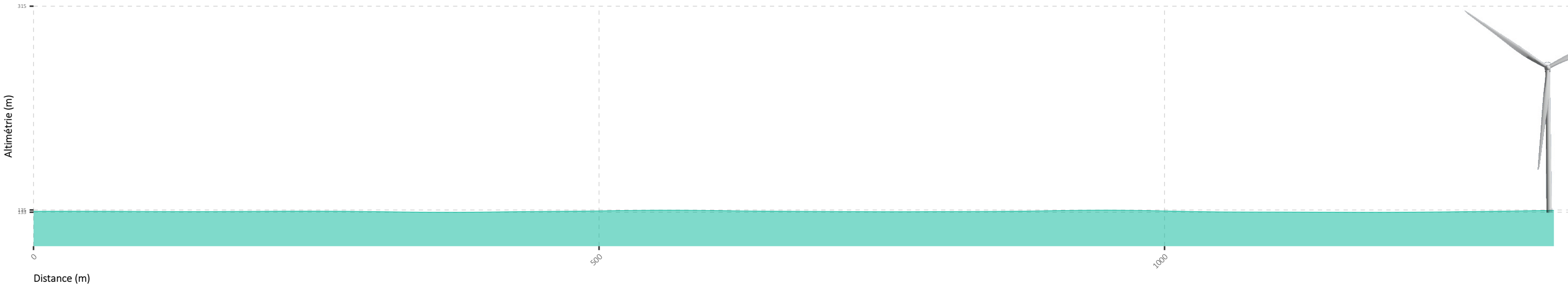
5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

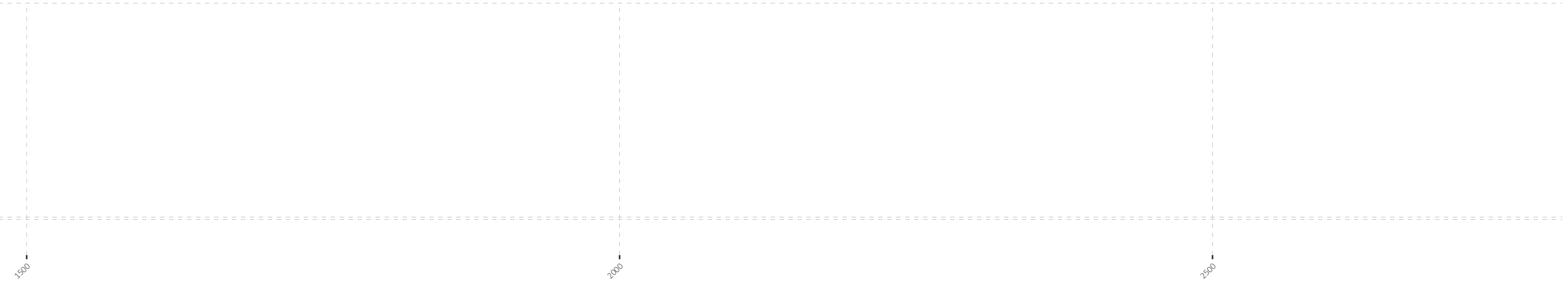


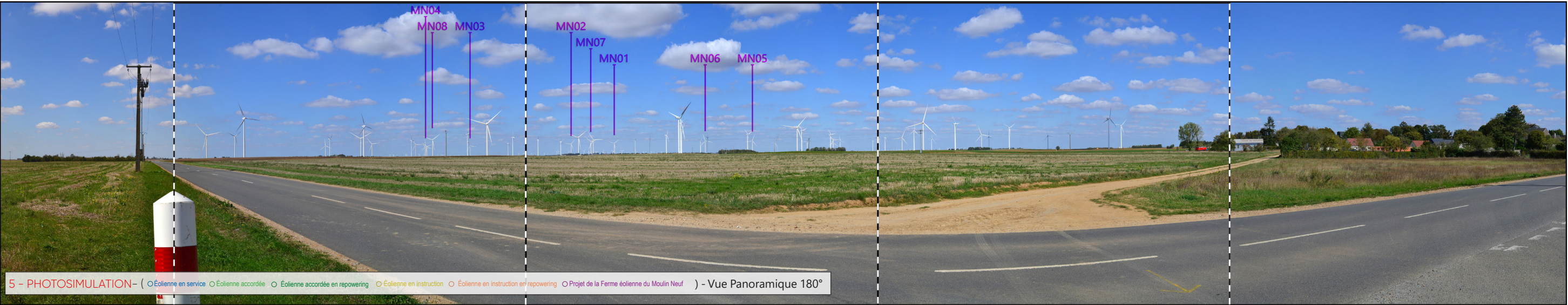
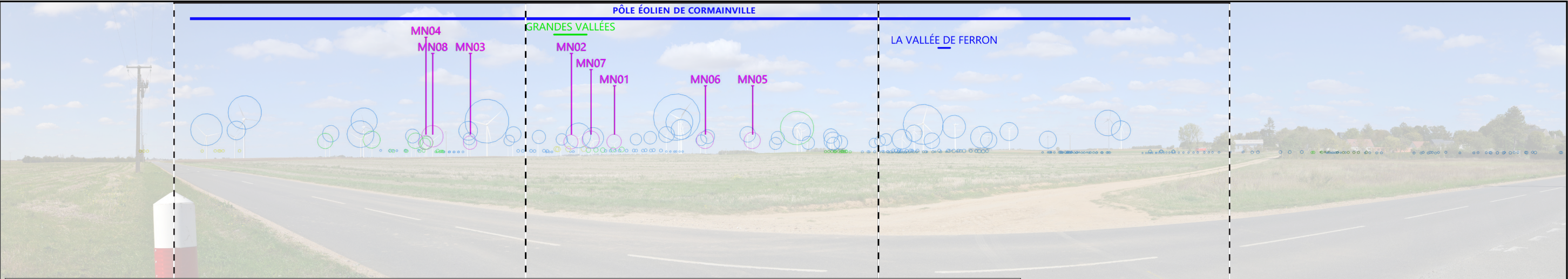
2 - PROFIL TOPOGRAPHIQUE



Informations photographie

Identifiant : 32
Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 598890, 6778624, 136,7
Date et heure de prise de vue : 21/09/2022 13:23
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35 mm / 52,5 mm
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200
Assemblage panoramique : Cyindrique
Hauteur de prise de vue : 1,6 m







MN04

MN08

MN03

404

MN02

MN07

MN01

MN06

MN05





Typologie de l'enjeu paysager		Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
Effet cumulé avec un autre parc éolien		PE de la Vallée Ferron et des Grandes Vallées	Sur ce photomontages, le parc des Grandes Vallées apparait à l'horizon en arrière-plan du pôle éolien de Cormainville avec un prégnance très faible tandis que le parc éolien de la Vallée Ferron demeure masqué par le relief à droite du projet du Moulin Neuf du fait de l'importante distance d'éloignement. Au regard de la densité du contexte éolien et de la très faible prégnance du parc des Grandes Vallées, aucun effet cumulé notable avec le parc des Grandes Vallées n'est constaté et le renforcement du motif éolien est qualifié de négligeable (très faible).	> Renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

■ S Y N T H È S E

La reprise des photomontages 26 et 32 offrant des vues vers le nord en direction des parcs des Grandes Vallées et de la Vallée Ferron ont mis en évidence l'absence d'effets cumulés supplémentaires notables avec le présent projet de Moulin Neuf. En effet, le contexte éolien en place et la distance d'éloignement entre ces parcs et le projet du Moulin Neuf permettent d'éviter des effets cumulés supplémentaires.

Ainsi, les évolutions du contexte éolien n'ont pas de repercussions sur l'analyse des effets cumulés du projet éolien du Moulin Neuf.

H . POSTES DE LIVRAISON

Un poste de livraison (ou armoire de coupure) est prévu à proximité de l'éolienne MN06.

Le PDL sera peu prégnant au regard de l'ouverture générale du paysage dans ce secteur, sa visibilité est négligeable par rapport au pôle éolien dans lequel il s'insère. Il est recommandé d'opter pour une finition en béton banché avec l'application d'une peinture de teinte claire, dans les tons beige-gris selon le gradient proposé ci-

après. Ce revêtement, durable et sans entretien, assure une bonne évolution dans le temps ainsi qu'une intégration paysagère optimisée.



Figure 105 : Localisation des postes de livraison



Colorimétrie proposée pour les postes de livraison (du beige clair, jaune clair, gris).



Figure 106 : Image de référence - PDL avec finition en béton couleur claire

I . MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

1 . MESURES EN AMONT DU CHOIX DU PROJET

■ MESURE M1 : CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

La première mesure d'évitement concerne le choix du site d'implantation.

Le site retenu pour le projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf s'inscrit dans l'unité paysagère du plateau de Beauce, caractérisée par un paysage agricole ouvert composé de vastes étendues cultivées. Ce type de paysage se prête à l'intégration d'éléments de grande dimension, de plus la ZIP présente un recul significatif vis-à-vis des structures paysagères remarquables du territoire (vallées du Loir et de la Conie). S'agissant de l'extension de parcs existants, le secteur d'étude est déjà empreint du motif éolien ce qui facilite l'intégration paysagère du projet. En s'insérant aux côtés de parcs construits en activité, le projet s'inscrit dans une logique de développement du pôle éolien, tout en limitant son étendue.

■ MESURE M2 : CHOIX DU NOMBRE DE MACHINES ET DE LA GÉOMÉTRIE DE L'IMPLANTATION

Parmi les mesures de réduction et d'évitement prises en compte en amont du choix du projet, le choix de limiter le nombre d'éoliennes à 8 au lieu de 12 (cf partie2 variantes) participe à la diminution de l'emprise visuelle du parc éolien et à son occupation sur l'horizon.

Le travail de recherche des variantes du présent projet éolien visait à étudier :

- > la cohérence avec le développement éolien alentour
- > le respect des lignes de force du paysage
- > le recul vis-à-vis de l'habitat de l'aire immédiate
- > la lisibilité du projet depuis les routes

La configuration retenue a permis de réduire l'impact du projet depuis les habitats au sud (hameau de Gaubert).

■ MESURE M3 : CHOIX DU GABARIT DES ÉOLIENNES

Les éoliennes constituant le pôle éolien de Cormainville présentent une hauteur totale de 135 m et un diamètre de rotor de 80 m majoritairement. Bien que le choix du gabarit retenu pour les variantes soit différent de celui des parcs existants les plus proches (éoliennes de 140 m ou 142,5 m en bout de pale avec un rotor de 110 m ou 117 m selon la variante étudiée), l'analyse de la comparaison des variantes a démontré que la différence de gabarit demeure imperceptible depuis les différents points de vue. Le choix de ce gabarit a permis de limiter le nombre d'éoliennes du projet et donc de réduire les points d'appel visuels supplémentaires.

À noter qu'en l'absence de contraintes aériennes, la hauteur en bout de pale initialement prévue était de 180 m.

Une fois ce travail de réflexion engagé et les premières mesures prises pour réduire l'impact du projet, une série de 35 photomontages, représentatifs des sensibilités du site, a été réalisée et a permis une analyse des impacts du projet final, dans des conditions de représentation similaires à celle du champ de vision humain.

Lorsque toutes les mesures ont été mises en œuvre pour éviter, réduire et compenser les impacts, des mesures d'accompagnement peuvent intervenir pour accompagner et mettre en valeur le paysage.

2 . MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES

■ INTERVISIBILITÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

L'analyse de l'état initial ainsi que les photomontages réalisés depuis les trois aires d'étude font état d'un paysage où le motif éolien est déjà présent, avec 25 parcs construits dans les aires d'étude éloignée et rapprochée. Dans l'aire d'étude immédiate, un ensemble de 53 éoliennes formé par différents parcs.

En s'insérant aux côtés de parcs éoliens existants, le projet modifie très peu l'emprise occupée par le pôle éolien et n'a pas d'incidence sur les espaces de respirations des bourgs proches. Ainsi, le choix du site d'implantation (**mesure M1**) au niveau d'un pôle éolien permet de limiter les effets cumulés inter-parcs, évite le mitage du paysage et permet de préserver les secteurs sensibles. Le choix d'un nombre d'éoliennes réduit (**mesure M2**) permet de limiter la densité du pôle éolien et les risques de chevauchements visuels entre les éoliennes du projet et celles du contexte.

■ PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES

Le choix du site d'implantation (**mesure M1**), dans un territoire empreint du motif éolien, limite la modification du paysage. L'unité paysagère du plateau de la Beauce est par ailleurs adaptée à l'intégration d'éléments de grande taille. Les mesures prises au niveau de la géométrie et du nombre d'éoliennes (**mesures M2**) permettent de réduire l'impact du projet en terme de recul par rapport aux structures paysagères présentes, notamment la vallée de la Conie. Concernant la perception du projet depuis cette vallée, les impacts n'excèdent pas le niveau faible. Les rapports d'échelle entre le projet et cette structure paysagère restent équilibrés d'après les photomontages étudiés.

■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Depuis les axes routiers, l'analyse des photomontages permet de conclure sur un niveau d'impact faible ou inférieur dans l'aire rapprochée, et allant jusqu'à modéré au sein de l'aire d'étude immédiate pour les RD 935 et 927. Le projet s'inscrivant dans un pôle éolien existant, l'incidence sur la perception du paysage traversé est réduite. Les plantations le long des voies de communication peuvent être un moyen pour masquer les éoliennes depuis les routes. Toutefois, l'étude des vues depuis les axes de déplacement fait état de perceptions larges et profondes sur ce territoire, il serait vain de chercher à occulter le projet depuis le réseau routier. De plus, au bord de la RD 927 qui constitue l'axe routier principal, des arbres d'alignement sont déjà présents dans l'aire immédiate à proximité du projet. La principale mesure pour limiter la perception du projet depuis les routes a été prise à travers le choix du site, du nombre d'éoliennes et de leur emplacement (**mesure M1 et M2**).

■ VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC LE PATRIMOINE PROTÉGÉ

L'analyse de l'état initial a identifié des sensibilités pour certains monuments historiques au sein du périmètre d'étude. Après étude des photomontages, 10 monuments protégés sont impactés par le projet éolien de la Ferme éolienne du Moulin Neuf. Les impacts sont qualifiés de très faibles à faibles dans les aires d'étude éloignée et rapprochée, pour des phénomènes de visibilité ou de covisibilité. S'agissant de perceptions généralement lointaines du projet sans incidences significative sur l'écrin paysager des monuments, il n'y a pas de mesure particulière à mettre en œuvre depuis ces édifices. La principale mesure pour limiter la perception du projet a été prise à travers le choix du site, du nombre d'éoliennes et de leur emplacement (**mesure M1 et M2**).

Concernant l'église de Cormainville (MH 2) dans l'aire d'étude immédiate, un impact modéré a été évalué pour le renforcement de la covisibilité depuis la RD 935 au nord. L'incidence sur la perception du monument est élevée, des plantations le long de la RD 935 pourraient être envisagées afin de réduire la visibilité des éoliennes. Néanmoins, les plantations occulteraient également la silhouette de bourg et le clocher de l'édifice. Le linéaire planté nécessiterait d'être étendu sur une distance importante pour limiter efficacement le phénomène de covisibilité (1,5 km entre le rebord de plateau au sud de la vallée de la Conie et l'entrée nord de Cormainville le long de la RD 935). À noter que la covisibilité est également observable depuis les RD 357 et RD 132.6 (routes de moindre importance) de part et d'autre de la RD 935, il est par conséquent illusoire d'espérer masquer totalement le phénomène.

Aux abords de l'église (MH 2) et de la grange dîmière protégée (MH 1) dans le centre de Cormainville, le projet génère des impacts jugés forts. Des fragments de pales et des rotors des éoliennes les plus proches sont visibles à l'arrière-plan du bâti. Des arbres sont déjà présents sur la place du village face à la grange dîmière, la plantation d'arbres de haut jet supplémentaires est envisageable mais pourrait réduire le stationnement présent.

Ainsi, pour répondre aux incidences élevées sur le cadre des deux monuments historiques du village de Cormainville, il est recommandé de mettre en place des mesures d'accompagnement du projet éolien. Ces mesures pourront prendre la forme d'aménagements ayant pour objectif l'amélioration de la qualité des abords des édifices (par exemple : travail sur le revêtement de voirie et des trottoirs, ajout de mobilier urbain, création de massifs végétalisés et plantation d'arbres ...) voir mesure **M4** en page suivante.

■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

D'après les photomontages étudiés, les lieux de vie exposés au projet sont principalement le village de Cormainville (impacts forts), le hameau de Gaubert et les habitats isolés de Chavenay, la Motte, Bourneville, Chauvieux, Cornières, Mongé et le Moulin de Maugé (impacts modérés).

Des plantations peuvent être pertinentes au niveau des franges bâties les plus impactées par le projet, en l'absence de masques visuels existants. La plantations de haies (**mesure M5**) peut être mise en œuvre si souhaitée par des riverains lorsqu'une vue directe sur le projet est avérée. À noter que la mesure concernant l'amélioration du cadre de vie des municipalités concernées par le projet (**mesure M4**) bénéficierait également aux riverains.

Ainsi, on peut considérer que les mesures nécessaires ont été prises et que l'impact résiduel, ne pouvant être supprimé, est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien.

3 . M E S U R E S D ' A C C O M P A G N E M E N T D U P R O J E T É O L I E N E T D E RÉDUCTION

■ MESURE M4 : PARTICIPATION À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DANS LES COMMUNES DE CORMAINVILLE, COURBEHAYE ET GUILLONVILLE

Une enveloppe globale maximale de 120 000 € est accordée à la commune concernée par le projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf, dans le but d'améliorer le cadre de vie. Seule la commune de Cormainville sera décisionnaire des projets qu'elles souhaitent financer avec tout ou partie de cette enveloppe. L'amélioration du cadre paysager des monuments présents dans le centre-bourg de Cormainville est un exemple parmi d'autres de projets qui pourraient être réalisés dans ce cadre, selon les souhaits de la municipalité.

Coût total de la mesure : 120 000 €

■ MESURE M5 : PLANTATIONS DE HAIES

Dans l'année suivant la mise en service du parc éolien, le porteur de projet identifiera les éventuels habitants concernés et intéressés. L'objectif des plantations à terme, est de constituer un masque visuel pour les habitations impactées par le parc éolien. Cette mesure permet de répondre aux incidences fortes relevées depuis le village de Cormainville (centre bourg et frange sud-est).

À cet effet, le porteur de projet s'engage à proposer par le biais d'un prestataire extérieur, pour ce lieu de vie, des plantations de haies localisées en direction du parc éolien. Il faut compter 40 € environ pour un mètre linéaire.

Des visites sur site seront organisées afin de valider les incidences ; si elles sont confirmées, les secteurs de plantations seront déterminés avec un choix d'essences adaptées. Le porteur de projet ne prévoit pas la localisation précise des plantations à ce stade afin de laisser à chaque habitant la possibilité de conserver ou non des vues en direction du projet.

Les espèces proposées sont de type autochtone (cf. palette végétale ci-après) de façon à renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique (trame verte - refuge adapté - nourriture - diversité).

Coût estimé de la mesure : 40€ / ml H.T (préparation du sol, fourniture et plantation)

FICHE MESURE M5 - PLANTATION DE HAIES

EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE DE HAIES DANS LES JARDINS PRIVATIFS

Objectifs et proposition d'aménagement :

Les habitants du village de Cormainville (centre-bourg et frange sud-est) pourront bénéficier, s'ils le souhaitent, de la plantation d'une haie si une vue directe en direction du projet est avérée suivant la mise en service du parc éolien.

Les espèces proposées sont de type autochtone (cf. palette végétale ci-contre) de façon à renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique (trame verte - refuge adapté - nourriture - diversité).

L'intervention d'un paysagiste (ou pépiniériste) pour la réalisation des plantations sera privilégiée afin de veiller à ce que l'emplacement des végétaux permette leur rôle de filtre visuel en direction du projet.

Palette végétale



Fusain d'Europe



Sureau à grappes



Noisetier commun



Charme



Troène commun



Prunellier



Viorne obier



Cornouiller mâle



Châtaignier commun



Chêne pédonculé



Erable champêtre

Images de référence : plantation d'une haie champêtre



Photo 129 : Haie champêtre composée de grands sujets (arbres de haut jet)



Photo 130 : Haie champêtre composée de sujets moyens (arbres de moyen jet et arbustes)

4 . TABLEAU RÉCAPITULATIF

NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	Mesure d'évitement (E) ou de réduction (R) ou d'accompagnement (A) de l'impact
	Nature de la mesure
PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2) R : choix du gabarit des éoliennes (M3)
EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2) R : choix du gabarit des éoliennes (M3)
PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2) R : choix du gabarit des éoliennes (M3)
VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ DEPUIS UN ÉLÉMENT DU PATRIMOINE PROTÉGÉ	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2) R : choix du gabarit des éoliennes (M3) A : Participation à l'amélioration du cadre de vie dans la commune concernée par le projet (M4)
PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2) R : choix du gabarit des éoliennes (M3) R : plantation de haies (M5) A : Participation à l'amélioration du cadre de vie dans la commune concernée par le projet (M4)

Figure 107 : Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien

NB: > Tous les aménagements proposés seront réalisés sous réserve de l'accord des propriétaires concernés (particuliers ou municipalités).



Figure 108 : Carte de synthèse des impacts 1/3

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

- Éolienne projetée
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
- Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de l'impact paysager

- Très faible
- Faible
- Moderé
- Fort
- Très fort

Nature de l'impact paysager

- Perception des vallées
- Perception des unités paysagères
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- Covisibilité avec un édifice protégé

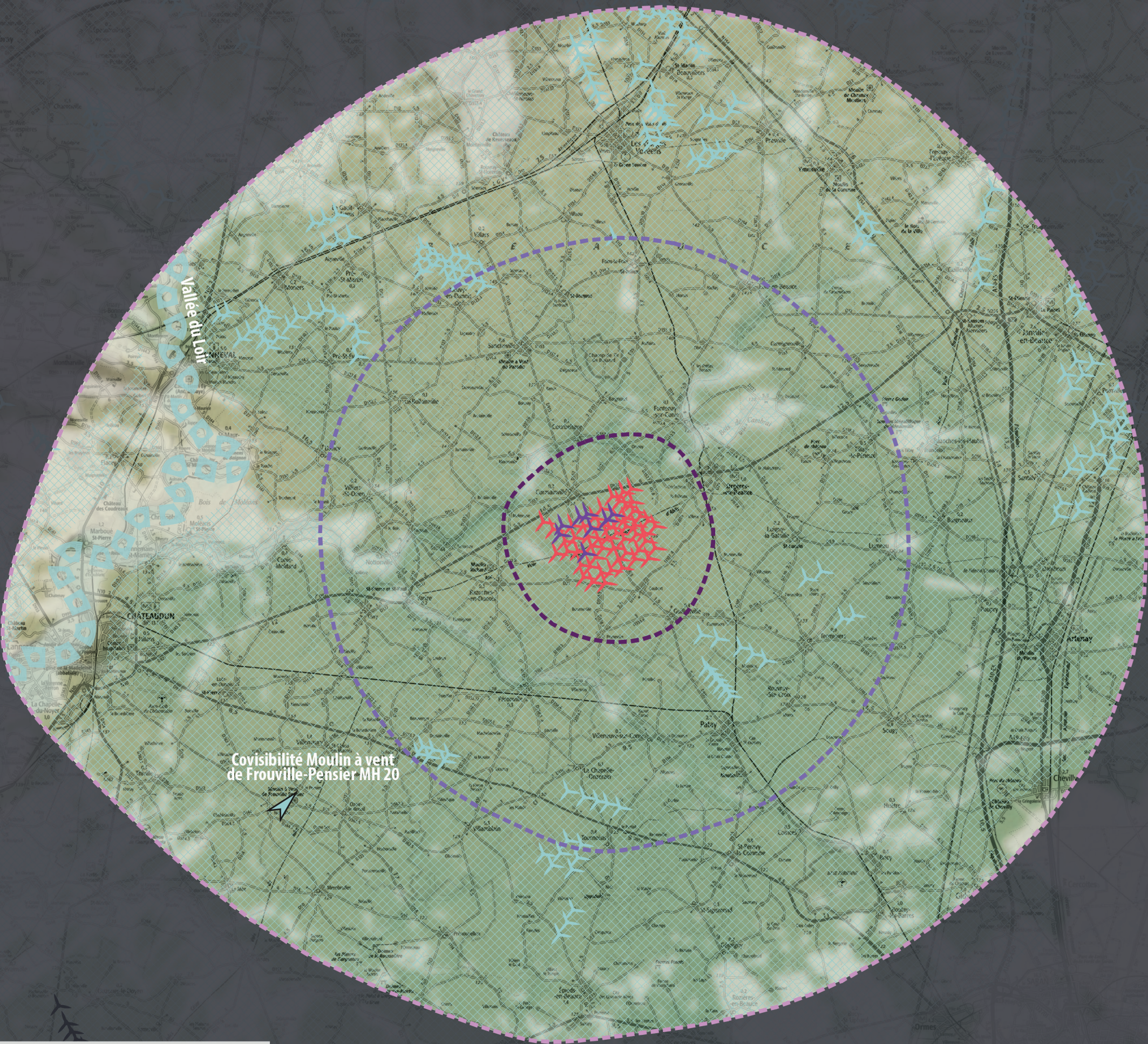


Figure 109 : Carte de synthèse des impacts 2/3

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

- Éolienne projetée
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
- Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de l'impact paysager

- Très faible
- Faible
- Moderé
- Fort
- Très fort

Nature de l'impact paysager

- Perception des vallées
- Perception depuis les axes routiers
- Perception depuis un secteur habité
- Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
- Effet cumulé avec un autre parc éolien (hors éoliennes concernées par le repowering de ce projet)
- Visibilité depuis un monument historique

Figure 110 : Carte de synthèse des impacts 3/3

PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

- Éolienne projetée
- Aire immédiate

Gradient de l'impact paysager

- Très faible
- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort

Nature de l'impact paysager

- Perception des vallées
- Perception depuis les axes routiers
- Perception depuis les sentiers de randonnées
- Perception depuis un secteur habité
- Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
- Effet cumulé avec un autre parc éolien (hors éoliennes concernées par le repowering de ce projet)
- Visibilité depuis un monument historique

Mesures ERC et d'accompagnement proposées :

- M1 Choix du site d'implantation (E)
- M2 Choix de la géométrie d'implantation (E)
- M3 Choix du gabarit (R)
- M4 Participation à l'amélioration du cadre de vie dans la commune de Cormainville (A)
- M5 Plantations de haies (R)

K . CONCLUSION

Dans un premier temps, l'état initial a mis en évidence les sensibilités paysagères spécifiques du territoire d'étude, à savoir :

- Un paysage caractérisé par de vastes espaces agricoles conduits en openfields et une faible amplitude du relief. À l'ouest de l'aire éloignée, la vallée du Loir forme une structure majeure du territoire d'étude, sa sensibilité vis-à-vis du projet est minimale compte-tenu de son éloignement à la ZIP. À l'échelle des aires rapprochée et immédiate, la vallée de la Conie est davantage exposée au projet avec une sensibilité évaluée jusqu'à modérée. Le recul de la ZIP par rapport à cette vallée est toutefois considéré suffisant (environ 1 km au plus proche) et il n'y a pas de risques d'effets de surplomb pressentis ;
- Un territoire déjà empreint du motif éolien, avec 43 parcs ou projets éoliens recensés au total en comptant ceux situés dans la ZIP. La sensibilité au contexte éolien a été évaluée jusqu'à très forte vis-à-vis des parcs proches, situés au sein même de la ZIP et formant un pôle éolien. Il n'y a pas d'incidence supplémentaire pressentie sur les espaces de respiration des bourgs proches, l'emprise de la ZIP s'étendant sur le pôle éolien existant ;
- En empruntant les axes routiers, les vues sont larges et profondes, l'absence de végétation et de relief notable permet des perceptions lointaines. Le VIP est généralement visible dans le paysage traversé, de la même façon que les éoliennes actuellement présentes dans la ZIP. Les sensibilités évaluées depuis les routes varient selon un gradient de très faible à très fort en fonction de la distance à la ZIP. Les RD 935, RD 27, RD 107 et RD 957 sont les plus exposées en passant à proximité de la ZIP ou en la traversant. Le projet est également visible depuis un itinéraire de petite randonnée pédestre dans l'aire d'étude immédiate ;

- Au total, 113 monuments historiques et 7 sites protégés sont recensés. Parmi les monuments étudiés, 1 seul édifice a été identifié comme sensible au projet depuis l'aire d'étude éloignée (sensibilité minimale), 9 ont été évalués jusqu'à modérément sensibles depuis l'aire d'étude rapprochée tandis que les 2 édifices protégés de l'aire d'étude immédiate sont jugés jusqu'à fortement sensibles. Les sensibilités concernent des visibilités aux abords des monuments ainsi que des covisibilités déjà existantes avec les éoliennes actuellement situées dans la ZIP. En revanche, aucun site protégé n'est recensé comme sensible ;
- Au niveau de l'habitat de l'aire d'étude rapprochée, des sensibilités jusqu'à modérées ont été relevées en frange des villages. L'habitat en centre-bourg n'est en revanche pas sensible. Des covisibilités avec les silhouettes des bourgs de l'aire d'étude rapprochée ont également été identifiées (Baignolet, Loigny-la-Bataille, Orgères-en-Beauce par exemple) et font l'objet de sensibilités jusqu'à modérées. La visibilité du projet est plus importante depuis l'habitat de l'aire d'étude immédiate, des sensibilités jusqu'à très fortes sont évaluées depuis les franges du village de Cormainville et du hameau de Gaubert, ainsi que des sensibilités modérées depuis leurs centres. Des sensibilités élevées ont également été attribuées depuis les lieux-dits proches.

Au regard des sensibilités relevées au cours de l'état initial compte-tenu de la ZIP, le territoire d'étude est en capacité d'accueillir le projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf. Le paysage et les éléments du patrimoine étudiés ne présentent pas d'incompatibilité avec le projet.



L'analyse des impacts a ensuite permis d'évaluer et de qualifier l'incidence réelle du projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf à partir des photomontages réalisés :

• Le projet ne modifiera pas significativement le paysage déjà empreint du motif éolien dans l'aire d'étude éloignée, s'agissant d'un projet d'extension au niveau d'un pôle éolien existant. La structure paysagère la plus exposée au projet est la vallée de la Conie, qui incise le plateau de la Beauce. D'après les photomontages étudiés, les impacts du projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf sur la perception de la vallée ont été évalués de très faibles (PHM n°12 et 28) à faible (PHM n°18 et 19). Le rapport d'échelle entre les éoliennes du projet et le relief reste équilibré, le recul du projet vis-à-vis de la vallée est considéré suffisant malgré l'augmentation du gabarit.

• Les éoliennes du projet s'intègrent aux côtés des éoliennes existantes et forment un ensemble dense. Les impacts relevés concernent généralement le renforcement du motif éolien et sont évalués de très faibles à faibles dans les aires d'étude éloignée et rapprochée. L'emprise horizontale du pôle est inchangée. Dans l'aire d'étude immédiate, le projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf présente une intervisibilité avec les 8 parcs recensés au sein de cette aire d'étude. Les impacts sont évalués jusqu'à forts, l'incidence la plus élevée étant constatée depuis le sud de Cormainville.

• Les impacts relevés au niveau des voies de déplacement de l'aire d'étude rapprochée sont limités, le pôle éolien étant visible selon la même emprise. L'incidence sur le paysage traversé est peu élevée, avec des impacts jusqu'à faibles. Dans l'aire immédiate, l'incidence la plus élevée a été relevée depuis les RD 935 et RD 927 (PHM n°27 et 35, impacts modérés), notamment au nord et au sud de Cormainville. La RD 927 est l'axe majeur du territoire d'étude, la voie est visuellement exposée au projet mais dispose d'arbres d'alignement en bord de voie sur une section au plus près des éoliennes. Des points d'appels visuels sont fréquemment générés ou renforcés par l'insertion des éoliennes du projet dans le paysage traversé.

- Parmi les éléments protégés du territoire identifiés comme sensibles en partie I, 10 monuments historiques sont impactés par le projet :
- Moulin de Frouville-Pensier MH 20 : impact très faible (covisibilité lointaine)
 - Château de Goury MH 13 : impacts très faible (covisibilité et visibilité aux abords).
 - Château de Villeprevost MH 12 : impact très faible (visibilité aux abords)
 - Église Saint-Lucain MH 14 : impacts très faibles (visibilité aux abords et covisibilité)
 - Moulin du Paradis MH 9 : impact très faible (visibilité aux abords)
 - Château de Villepion MH 5 : impact très faible (covisibilité)

- Église de Baignolet MH 4 : impact très faible (covisibilité)
- Moulin à vent MH 3 : impact faible (visibilité aux abords)
- Église de Cormainville MH 2 : impact modéré (covisibilité) et impact fort (visibilité aux abords)
- Grange dîmière MH 1 : impact modéré (visibilité aux abords)

• Au niveau de l'habitat de l'aire d'étude rapprochée, les bourgs sont globalement peu exposés au projet avec des impacts généralement faibles. Dans l'aire d'étude immédiate, les incidences visuelles sur les lieux de vie sont plus élevées, avec de forts impacts identifiés depuis le centre et les franges de Cormainville. De plus, la situation de covisibilité existante entre le village de Cormainville et le pôle éolien depuis le nord est accrue par le projet, avec un impact qualifié de modéré. Depuis les hameaux et lieux-dits autour du projet, les impacts les plus élevés concernent le hameaux de Gaubert (impact modéré) et les habitats isolés de e Chavenay, la Motte, Bourneville, Chauvrex, Cornières, Mongé et le Moulin de Maugé (impacts modérés).

Conformément au Guide de l'étude d'impact 2020, p.40 : « Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle. Il convient donc, dans la partie de l'étude d'impact consacrée au paysage et au patrimoine, de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères et patrimoniales pour donner des éléments de réponse aux questions : « Quelle est la capacité d'accueil d'un paysage a recevoir des éoliennes ? » et, si cette capacité ou potentiel d'accueil existe, « Comment planter des éoliennes dans un paysage de manière harmonieuse et partagée ? » au regard notamment d'orientations données, ou d'objectifs de qualité paysagère formulés. »

Le projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf est le fruit d'une réflexion itérative, prenant en compte l'ensemble des enjeux paysagers, mais aussi écologiques, physiques, acoustiques, humains et techniques, afin d'aboutir à des projets de moindre impact environnemental. Ainsi, des dispositions ont été prises dès les premières phases du développement du projet afin de proposer un site et une implantation garante d'une insertion visuelle optimale. Des mesures de réduction (plantations de haies, mesure M5) et d'accompagnement (participation à l'amélioration du cadre de vie dans la commune de Cormainville, mesure M4) pourront contribuer à l'acceptation du projet et répondent aux impacts évalués sur les thématiques habitat et patrimoine.



ANNEXES PARTIE 4

422

Éoliennes actuellement situées dans la ZIP à Cormainville

PARTIE 4. ANNEXES

A . TABLE DES PHOTOGRAPHIES

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : Ambiance paysagère : La vallée du Loir à Châteaudun depuis le coteau sud.....26

Photo 2 : Ambiance paysagère : Le cours de la Conie à hauteur de Donnemain-Saint-Mamès.....26

Photo 3 : Ambiance paysagère : Vue ouverte sur un paysage d'openfield au relief planéiforme à l'est du territoire d'étude.....26

Photo 4 : Vue ouverte depuis le sud de Péronville, la vallée de la Conie est signifiée par la végétation à l'arrière-plan ; les éoliennes de la ZIP apparaissent à l'horizon.....35

Photo 5 : La vallée de la Conie à proximité du hameau de Loubinière, les éoliennes de la ZIP s'inscrivent à l'arrière-plan du versant opposé, tronquées par le relief.....35

Photo 6 : Silhouette de Baignolet dans l'espace agricole ouvert depuis le nord, les éoliennes de la ZIP sont également visibles.....35

Photo 7 : Vue lointaine depuis les hauteurs du coteau au sud-ouest de Bonneval (point le plus élevé), le VIP et les éoliennes actuelles implantées dans la ZIP sont perceptibles.....37

Photo 8 : Ambiance paysagère : Le cours du Loir à Saint-Christophe.....37

Photo 10 : Ambiance paysagère : À Châteaudun, le château est bâti sur un promontoire formé par le coteau sud-est du Loir.....37

Photo 9 : Ambiance paysagère : Les rives du Loir à Châteaudun.....37

Photo 11 : Parcs éoliens situés dans la ZIP du projet depuis le hameau de Gaubert (Guillonville) au sud de l'aire immédiate.....42

Photo 12 : Parcs éoliens situés dans la ZIP du projet depuis le hameau de Villepéreux (commune de Courbehaye) au nord-est de l'aire immédiate.....42

Photo 13 : Parcs éoliens situés dans la ZIP du projet depuis le sud de Cormainville au nord-ouest de l'aire immédiate.....42

Photo 14 : Ambiance paysagère : Parcs éoliens de Voie du Blériot est et ouest à Poinville, à l'est de l'aire d'étude éloignée.....44

Photo 15 : Ambiance paysagère : Parcs éoliens du Moulin d'Émanville et des Éoliennes Citoyennes 11 à Beauvilliers, au nord de l'aire d'étude éloignée.....44

Photo 16 : Ambiance paysagère : Centrale éolienne de Patay et parc éolien des 3 Muids depuis la frange nord de Patay, dans la partie sud de l'aire rapprochée : les éoliennes des différents parcs situés dans la ZIP sont visible à l'arrière-plan.....44

Photo 17 : Ambiance paysagère : La Loire à Orléans - source wikipédia, auteur : Nono vlf46

Photo 18 : Ambiance paysagère : Façade ouest de la cathédrale de Chartres.....46

Photo 19 : Vue lointaine depuis le coteau nord dans le périmètre du site protégé du panorama du château, le VIP est situé à grande distance et masqué par la trame bâtie et végétale.....50

Photo 20 : Ambiance paysagère : Le château de Châteaudun (également protégé au titre des monuments historiques).....50

Photo 21 : Ambiance paysagère : Panorama sur la ville dans la vallée du Loir depuis le coteau sud (direction opposée au projet).....50

Photo 22 : Vue limitée par la trame bâtie en direction du projet depuis le site protégé.....51

Photo 23 : Ambiance paysagère : Bâti historique au niveau d'anciennes fortifications dans la rue du Château, au nom évocateur.....51

Photo 24 : Le VIP est masqué par le relief et les boisements depuis le secteur entrant en ZVI, en interfluve du Loir et de la Conie.....52

Photo 25 : Vue en direction du hameau de Dheury depuis le coteau nord de la vallée de la Conie, le VIP est masqué par la végétation.....52

Photo 26 : Ambiance paysagère : Le château de Moléans sur l'itinéraire du GR 35, également protégé au titre des monuments historiques.....52

Photo 27 : Ambiance paysagère : Le domaine de Mémillon compris dans le site et sur l'itinéraire du GR 35, les édifices sont protégés au titre des monuments historiques.....53

Photo 28 : Le VIP s'inscrit à l'horizon depuis les abords du monument protégé mais n'est pas discernable.....63

Photo 29 : Le VIP s'inscrit à l'horizon depuis les abords du monument protégé.....63

Photo 30 : Depuis l'ouest du village de Nottonville, la végétation accompagnant la vallée de la Conie masque le VIP.....72

Photo 31 : Le VIP apparaît tronqué à l'arrière-plan du versant sud-est de la vallée à proximité du hameau de Loubinière72

Photo 32 : Les éoliennes situées dans la ZIP s'inscrivent à l'arrière-plan des boisements de la vallée de la Conie depuis l'ouest de Fontenay-sur-Conie.....72

Photo 33 : Vue en direction du projet depuis l'ouest de Péronville, sur le coteau sud de la vallée de la Conie.....72

Photo 34 : Sur le plateau agricole dans la partie nord de l'aire rapprochée, le VIP s'inscrit à l'arrière-plan de la silhouette du village de Sancheville en empruntant la RD 935.....74

Photo 35 : Depuis la RD 132 à hauteur du passage à niveau de Fontenay-sur-Conie, le VIP est majoritairement masqué par la végétation accompagnant la vallée.....74

Photo 36 : La vue est dégagée depuis ce tronçon de la RD 927 dans la partie est de l'aire rapprochée, le VIP est positionné dans l'axe de la voie.....76

Photo 37 : Le VIP est visible au loin selon une prégnance limitée depuis la RD 3.9 à l'est de Loigny-la-Bataille76

Photo 38 : En parcourant la RD 935, le VIP est visible selon une emprise significative dans le paysage ouvert.....76

Photo 39 : Le VIP est partiellement visible à l'arrière-plan de la trame bâtie et végétale depuis la RD 935 au sud de Patay77

Photo 40 : Depuis la RD 107 au sud de Péronville, le VIP est visible à l'arrière-plan de la silhouette de bourg et des boisements de la vallée de la Conie.....77

Photo 41 : Le VIP est visible dans le paysage agricole ouvert depuis la RD 27 à l'ouest de Bazoches-en-Dunois.....77

Photo 42 : Covisibilité indirecte entre la silhouette de bourg de Baignolet et les éoliennes actuelles de la ZIP, l'emprise du VIP est notable vis-à-vis de celle du village.....83

Photo 43 : Depuis le nord d'Orgères-en-Beauce, le VIP s'inscrit à l'arrière-plan de la silhouette de bourg, également dépréciée par la présence de silos et hangars.....83

Photo 44 : Covisibilité indirecte et lointaine entre la silhouette de bourg de Terminiers et les éoliennes actuelles de la ZIP, en addition de la covisibilité directe induite par les éoliennes du parc des 3 Muids situées à moindre distance83

Photo 45 : Des éoliennes actuellement en exploitation dans l'emprise de la ZIP sont visibles à l'arrière-plan de la silhouette de bourg depuis la RD 935 (vue en zoom)83

Photo 46 : Le VIP apparaît à l'horizon en entrée ouest de Villiers-Saint-Orien.....84

Photo 47 : En entrée sud de Bazoches-en-Dunois, le VIP s'inscrit dans l'espace agricole ouvert selon une emprise significative.....84

Photo 48 : Le VIP apparaît au loin, derrière les parcs éoliens du contexte de Patay et des 3 Muids depuis la frange ouest de Rouvray-Sainte-Croix.....84

Photo 49 : Le VIP est perceptible en frange nord de Patay, les parcs éoliens du contexte de Patay et des 3 Muids, situés à moindre distance, apparaissent selon une prégnance supérieure84

Photo 50 : Le VIP est discernable en sortie ouest de Terminiers, d'autres éoliennes, plus proches, sont également visibles.....85

Photo 52 : Le VIP et les éoliennes contenues dans la ZIP apparaissent à l'arrière-plan des cultures depuis l'habitat en frange sud d'Orgères-en-Beauce.....85

Photo 54 : Le VIP s'inscrit à l'arrière-plan du hameau de Gommiers depuis la RD 19, dont la silhouette est composée par des silos agricoles...85

Photo 51 : À ce niveau de la RD 927 traversant Orgères-en-Beauce, le VIP est partiellement visible selon une hauteur apparente comparable à celle de la trame bâtie.....85

Photo 53 : Le VIP est visible à l'horizon depuis la frange sud de Bullainville, sa prégnance est très limitée au regard de la largeur des perceptions offertes sur l'espace agricole.....85

Photo 55 : En sortie est de Bazoches-en-Dunois par la RD 27, le VIP apparaît selon une prégnance notable dans l'espace agricole.....85

Photo 56 : Depuis ce point au sud de Péronville, le VIP s'inscrit à l'arrière-plan de la silhouette formée par les silos agricoles et le château d'eau 87

Photo 57 : Le VIP est majoritairement masqué par la trame bâtie depuis le sud du village de Villeneuve-sur-Conie.....87

Photo 58 : Depuis la RD 123 au nord-ouest de Nottonville, le VIP est en grande partie occulté par la végétation de la vallée de la Conie et s'inscrit en covisibilité avec la silhouette du village.....88

Photo 59 : Perception du VIP ainsi que des éoliennes présentes dans la ZIP depuis le coteau sud-ouest de la vallée de la Conie en entrée de Péronville.....88

Photo 60 : Le VIP est partiellement visible en entrée est de Fontenay-sur-Conie, en partie masqué par la végétation de la vallée de la Conie..88

Photo 61 : Zoom sur les éoliennes implantées dans la ZIP visibles à l'arrière-plan du bâti de Fontenay-sur-Conie.....88

Photo 62 : Ambiance paysagère : Maisons à toits en ruche dans le village de Nottonville.....89

Photo 64 : Perception du VIP à l'arrière-plan de la vallée de la Conie en frange ouest de Fontenay-sur-Conie.....89

Photo 63 : Perception du VIP à l'arrière-plan de la vallée de la Conie en frange ouest de Fontenay-sur-Conie.....89

Photo 66 : Ambiance paysagère : Autre point de vue sur la silhouette de Cormainville et les éoliennes de la ZIP à l'arrière-plan de la vallée de la Conie (vue en zoom).....92

Photo 65 : Ambiance paysagère : Covisibilité entre la silhouette de Cormainville (village situé dans l'aire immédiate) et les parcs éoliens compris dans l'emprise de la ZIP, depuis le nord de la vallée de la Conie dans l'aire d'étude rapprochée (vue en zoom).....92

Photo 67 : Le VIP est visible depuis les abords du monument.....97

Photo 68 : Le VIP est partiellement masqué / filtré par la végétation, en covisibilité avec le clocher de l'église de Patay selon une hauteur apparente supérieure à celle des éoliennes actuelles.....97

Photo 69 : Le VIP est visible au loin sur une emprise significative, en covisibilité avec le clocher ; sa hauteur apparente est inférieure à celle de l'édifice98

Photo 70 : Le VIP apparaît à l'arrière-plan des cultures depuis les abords du monument.....98

Photo 71 : Le VIP s'inscrit en covisibilité avec la silhouette du château depuis la RD 109.3 à l'est99

Photo 72 : Le VIP s'inscrit en covisibilité indirecte avec la silhouette du château en empruntant la RD 109 à l'est99

Photo 73 : Même covisibilité à l'approche de l'édifice par la RD 10999

Photo 74 : Le VIP est visible bien qu'en partie masqué par la végétation aux abords du château, à l'entrée du domaine.....99

Photo 75 : Le VIP apparaît en progressant sur la RD 109 vers l'ouest, en s'éloignant du monument99

Photo 76 : Le VIP est partiellement visible à l'horizon, à l'arrière-plan de la végétation100

Photo 77 : Le VIP apparaît à l'arrière-plan depuis les abords du moulin.....100

Photo 78 : Le VIP est partiellement visible depuis la RD 29, en covisibilité avec l'édifice protégé bien que celui-ci soit peu perceptible.....101

Photo 79 : Le VIP est en partie occulté depuis la RD 109 à l'est du domaine101

Photo 80 : Depuis la RD 109 à l'ouest de la propriété, les boisements masquent partiellement le VIP101

Photo 82 : Le VIP apparaît sur une emprise significative à l'horizon depuis le nord.....102

Photo 81 : Les éoliennes actuellement implantées dans la ZIP sont largement visibles depuis l'édifice102

Photo 83 : La vue est totalement dégagée sur le plateau cultivé, les éoliennes situées dans la ZIP s'inscrivent à l'arrière-plan du lieu-dit Bourneville depuis ce point au sud ; la hauteur apparente du VIP est plus élevée que celle des éoliennes actuelles108

Photo 84 : Ambiance paysagère : Végétation foisonnante dans la vallée de la Conie, la profondeur des vues est restreinte.....108

Photo 85 : Ambiance paysagère : Vue depuis le centre de la ZIP, où les éoliennes sont implantées dans de vastes parcelles agricoles108

Photo 86 : Le VIP s'inscrit à l'arrière-plan de la silhouette de Cormainville depuis la RD 935 au nord - l'emprise horizontale du VIP est importante dans le paysage ouvert et sa hauteur apparente supérieure à celle des éoliennes actuelles.....112

Photo 87 : Depuis la RD 132, le VIP et les éoliennes actuellement situées dans la ZIP sont visibles à l'arrière-plan de l'alignement d'arbres de la RD 927112

Photo 88 : Depuis l'itinéraire de petite randonnée pédestre, le VIP apparaît selon une hauteur apparente supérieure à celle des éoliennes actuelles.....112

Photo 89 : Les arbres d'alignement limitent la prégnance du VIP aux abords de la RD 927114

Photo 90 : En empruntant l'itinéraire pédestre, la visibilité du VIP est réduite lors de la traversée du hameau de La Frileuse.....114

Photo 91 : Depuis la RD 107, l'emprise horizontale et verticale du VIP est importante dans le paysage ouvert, selon une hauteur apparente plus élevée que celle des éoliennes actuelles.....114

Photo 92 : Depuis la RD 935, le VIP est en partie masqué par la silhouette du hameau de Gaubert (commune de Guillonville).....114

Photo 93 : La prégnance du VIP est importante depuis la RD 27, les éoliennes actuelles de la ZIP sont visibles dans l'axe de la route depuis ce tronçon entre les lieux-dits Chavenay et La Motte.....114

Photo 94 : À ce niveau de la RD 935 traversant la ZIP, les éoliennes actuellement en exploitation animent le paysage.....114

Photo 95 : Covisibilité lointaine entre le VIP et la silhouette de Guillonville depuis la RD 935 au sud, au-delà du périmètre de l'aire d'étude immédiate ; la silhouette du village est toutefois peu définie118

Photo 96 : Zoom sur la covisibilité pressentie ; des éoliennes actuellement présentes dans la ZIP s'inscrivent à l'arrière-plan de la trame bâtie et végétale de Guillonville, la hauteur apparente du VIP est supérieure118

Photo 97 : Le VIP est partiellement visible dans l'axe de la RD 935 / rue de Villecerne en sortie de bourg nord-ouest, la végétation limite la perception du VIP depuis les franges du village.....119

Photo 98 : Le VIP apparaît pleinement en sortie de bourg nord-ouest, selon une hauteur apparente plus élevée que celle des éoliennes actuelles, après avoir dépassé le parking arboré du cimetière de Guillonville.....119

Photo 99 : Ambiance paysagère : Une éolienne du parc des 3 Muids (parc éolien de l'aire rapprochée) est visible en direction du centre-bourg depuis le cimetière ; le VIP n'est pas perceptible119

Photo 100 : Covisibilité directe entre le VIP et la silhouette de Cormainville depuis la RD 123.6 au nord-ouest, la hauteur apparente du VIP est supérieure à celle du clocher et des éoliennes existantes120

Photo 101 : Covisibilité depuis le nord, le liseré arboré de la RD 927 apparaît au-devant des éoliennes actuelles dans la ZIP et du VIP, dont la hauteur est supérieure120

Photo 102 : En entrée de bourg par la RD 935, une des éoliennes actuellement dans la ZIP est visible dans l'axe de la rue121

Photo 103 : Vue depuis le centre-bourg, plusieurs éoliennes situées dans la ZIP sont visibles tronquées entre le bâti, la hauteur apparente du VIP est inférieure à celle des bâtiments.....121

Photo 104 : Le VIP est en grande partie masqué par le bâti depuis le centre, toutefois des éoliennes de la ZIP apparaissent à l'occasion de fenêtres visuelles.....121

Photo 105 : En frange sud de Cormainville, la prégnance du VIP est particulièrement élevée, avec une hauteur apparente supérieure à celles des éoliennes existantes ; celles-ci forment des alignements réguliers122

Photo 106 : En sortie sud-est par la rue de la Mairie donnant sur la RD 927, les éoliennes de la ZIP sont omniprésentes dans l'espace agricole et composent un «paysage éolien»- leurs dimensions sont cohérentes au regard de la taille des parcelles et de l'ouverture générale du paysage122

Photo 107 : En entrée nord du hameau par la RD 132, le VIP est partiellement visible à l'arrière-plan de la trame bâtie et végétale du hameau, avec une hauteur apparente supérieure à celles des éoliennes existantes.....123

Photo 108 : Depuis le nord-est, la silhouette du hameau n'est pas définie - il n'y a pas de covisibilité relevée bien que le VIP soit visible à l'arrière-plan de la vallée de la Conie.....123

Photo 109 : En entrée nord du hameau, l'emprise du VIP est très importante ; les éoliennes existantes sont omniprésentes124

Photo 110 : Depuis le hameau, la végétation limite la prégnance du VIP, sa prégnance est néanmoins élevée avec une hauteur apparente supérieure à celle des éoliennes existantes.....124

Photo 111 : Le VIP est largement visible en sortie ouest du hameau, toutefois la visibilité en frange de l'habitat est limitée par la végétation.....125

Photo 112 : Depuis le centre du hameau, des éoliennes actuellement dans la ZIP s'inscrivent dans la perspective de la rue principale.....125

Photo 113 : Le VIP est visible depuis le hameau traversé par la RD 29, l'installation de séchage de maïs (stockage en cribs) masque en partie les éoliennes actuellement présentes dans la ZIP.....126

Photo 114 : En entrée sud du hameau par la RD 935, les éoliennes actuellement situées dans la ZIP apparaissent à l'arrière-plan de la trame bâtie et végétale (zoom) - néanmoins le hameau ne présente pas de silhouette définie127

Photo 115 : Depuis le centre du hameau (ici rue du Soleil Levant), le VIP apparaît tronqué à l'occasion de fenêtres visuelles.....127

Photo 116 : Depuis la RD 107 au centre du hameau (rue des Champarts), des éoliennes situées actuellement dans la ZIP sont visibles à l'arrière-plan ; la hauteur apparente du VIP est supérieure128

Photo 117 : Depuis la RD 27 en sortie ouest du hameau, le VIP est pleinement visible dans l'espace agricole ouvert ; la frange du hameau est moins exposée du fait de la végétation.....128

Photo 118 : En sortie nord du hameau, le VIP apparaît dans l'espace agricole selon une hauteur apparente importante (supérieure à celle des éoliennes existantes) ; l'habitat en frange est en partie protégé par la végétation.....128

Photo 119 : En entrée nord-est du hameau par la RD 107, le VIP apparaît selon une emprise notable dans le paysage ouvert ; l'habitat en frange du hameau est peu exposé du fait de la végétation.....129

Photo 120 : Les arbres d'alignement de la RD 927 limitent la prégnance du VIP depuis le lieu-dit du Moulin de Mongé, sa visibilité est toutefois importante avec une hauteur apparente supérieure à celles des éoliennes existantes130

Photo 121 : Les différents parcs actuellement situés dans la ZIP composent un «paysage éolien» depuis le lieu-dit Chauvrex (de même pour le lieu-dit Cornière) ; la prégnance du VIP est maximale.....130

Photo 122 : L'emprise du VIP est élevée dans le paysage ouvert depuis le lieu-dit Bourneville, avec une hauteur apparente supérieure à celle des éoliennes existantes131

Photo 123 : Le VIP présente une largeur et une hauteur apparentes importantes depuis ces lieux-dits au bord de la RD 27 ; des entrepôts limitent toutefois la visibilité du VIP depuis l'habitat à Chavenay.....131

Photo 124 : Le VIP s'inscrit en covisibilité directe avec le clocher de l'église protégée depuis la RD 935 au nord ; la hauteur apparente des éoliennes actuellement situées dans la ZIP est supérieure à celle du clocher.....138

Photo 125 : Ambiance paysagère : Bâtiment de l'ancienne grange dimière et église dans le bourg de cormainville138

Photo 126 : Covisibilité similaire entre le VIP et le clocher depuis la RD 132.6 au nord-ouest.....139

Photo 127 : Une éolienne actuellement implantée dans la ZIP est visible à l'occasion d'une ouverture entre le bâti ; la hauteur apparente du VIP est supérieure.....139

Photo 128 : Le VIP apparaît depuis la rue du Dix-sept Août aux abords de l'église, selon une hauteur apparente supérieure à celle de l'éolienne existante visible139

Photo 129 : Haie champêtre composée de grands sujets (arbres de haut jet)399

Photo 130 : Haie champêtre composée de sujets moyens (arbres de moyen jet et arbustes)399

B . TABLE DES FIGURES

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma de principe des différentes typologies de perception du VIP	8
Figure 2 : Schéma de principe des différentes typologies de perception des éoliennes.....	9
Figure 3 : Carte de localisation géographique 1/3	11
Figure 4 : Carte de localisation géographique 2/3	11
Figure 5 : Carte de localisation géographique 3/3	11
Figure 6 : Carte DE visibilité théorique du vip basée sur la variation de l'angle vertical.....	13
Figure 7 : Représentation schématique du nappage de la ZVI à partir d'un VIP	14
Figure 8 : Carte de visibilité théorique angulaire et aires d'étude	17
Figure 9 : Schéma de principe de l'élaboration et de l'architecture de l'état initial.....	22
Figure 10 : Exemple de représentation du VIP sur les photographies.....	23
Figure 11 : Carte des aires d'étude	25
Figure 12 : Localisation des aires d'étude du projet éolien sur la carte géologique de la région Centre-Val de Loire (Source : Vaslet, 2001).....	26
Figure 13 : Carte du relief.....	27
Figure 14 : Coupe paysagère A-A'.....	29
Figure 15 : Coupe paysagère B-B'.....	31
Figure 16 : Carte des grandes familles de paysage du Centre-Val de Loire (Source : DREAL Centre-Val de Loire - SBLAD 2018).....	32
Figure 17 : Carte des unités paysagères.....	33
Figure 18 : Bloc diagramme de la Beauce et de la petite Beauce.....	34
Figure 19 : Bloc diagramme de la vallée du Loir.....	36
Figure 20 : Carte de synthèse du contexte paysager	38
Figure 21 : Localisation du projet sur la carte des zones favorables du SRE (Source : SRE de la région Centre).....	40
Figure 22 : Carte DE l'état de l'éolien.....	41
Figure 23 : Liste des parcs éoliens des aires d'étude (Mai 2025).....	43
Figure 24 : Carte de synthèse des effets cumulés avec les autres parcs éoliens	45
Figure 25 : Carte des sites Unesco	47
Figure 26 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude éloignée.....	48
Figure 27 : Carte des sites protégés	49
Figure 28 : Localisation des deux sites inscrits à Châteaudun	50
Figure 29 : Localisation du site inscrit.....	51
Figure 30 : Localisation des trois sites protégés (site de la boucle du Loir au nord-est traité en page suivante).....	52
Figure 31 : Localisation du site inscrit.....	53
Figure 32 : Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude éloignée.....	54
Figure 33 : Schématisation des principes de visibilité - directe - indirecte.....	56
Figure 34 : Carte des monuments historiques.....	57
Figure 35 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/5	58
Figure 36 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/5.....	59
Figure 37 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 3/5	60
Figure 38 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 4/5.....	61
Figure 39 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 5/5.....	62
Figure 40 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/5	64
Figure 41 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/5	65
Figure 42 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 3/5.....	66

Figure 43 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 4/5.....	67
Figure 44 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 5/5.....	68
Figure 45 : Carte de synthèse du patrimoine de l'aire éloignée.....	69
Figure 46 : Carte de l'aire rapprochée.....	71
Figure 47 : Carte du relief	73
Figure 48 : Carte des axes de déplacement	75
Figure 49 : Carte de la sensibilité paysagère des axes de déplacement.....	78
Figure 50 : Schéma de principe des typologies d'implantation de l'habitat	80
Figure 51 : Principe de lecture des coupes et blocs-diagrammes.....	80
Figure 52 : Carte de la répartition de l'habitat.....	81
Figure 53 : Coupe de principe entre Orgères-en-Beauce et le site d'implantation potentiel.....	82
Figure 54 : Liste des habitats implantés sur les plateaux et dans les plaines de l'aire d'étude rapprochée.....	83
Figure 55 : Coupe de principe entre Courbehaye et le site d'implantation potentiel	86
Figure 56 : Liste des habitats implantés dans les vallées de l'aire d'étude rapprochée.....	87
Figure 57 : Carte de la sensibilité de l'habitat.....	90
Figure 58 : Carte de synthèse du contexte paysager	91
Figure 59 : Carte des espaces de respiration	93
Figure 60 : Carte des monuments historiques.....	95
Figure 61 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.....	96
Figure 62 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.....	103
Figure 63 : Carte de synthèse du patrimoine de l'aire rapprochée.....	104
Figure 64 : Carte de l'aire d'étude immédiate.....	107
Figure 65 : Carte du relief et de l'hydrographie.....	109
Figure 66 : Organisation du territoire.....	110
Figure 67 : Bloc diagramme de l'aire immédiate	111
Figure 68 : Carte des axes de déplacement	113
Figure 69 : Sensibilités paysagères depuis les principaux axes de déplacement.....	115
Figure 70 : Carte de la typologie d'implantation de l'habitat	117
Figure 71 : Vue aérienne du village de Guillonville et trame végétale / masques visuels présents autour du bourg (source : IGN orthophoto et BD TOPO végétation).....	118
Figure 72 : Vue aérienne du village de Cormainville et trame végétale / masques visuels présents autour du bourg (source : IGN orthophoto et BD TOPO végétation).....	120
Figure 73 : Vue aérienne du hameau d'Ormoy et trame végétale / masques visuels présents (source : IGN orthophoto et BD TOPO végétation).....	123
Figure 74 : Vue aérienne du hameau de Villepèreux et trame végétale / masques visuels présents (source : IGN orthophoto et BD TOPO végétation).....	124
Figure 75 : Vue aérienne du hameau de La Frileuse et trame végétale / masques visuels présents (source : IGN orthophoto et BD TOPO végétation).....	125
Figure 76 : Vue aérienne du hameau de Villevé et trame végétale / masques visuels présents (source : IGN orthophoto et BD TOPO végétation).....	126
Figure 77 : Vue aérienne du hameau de Gaubert et trame végétale / masques visuels présents (source : IGN orthophoto et BD TOPO végétation).....	127
Figure 78 : Vue aérienne du hameau de Pruneville et trame végétale / masques visuels présents (source : IGN orthophoto et BD TOPO végétation).....	129
Figure 79 : Carte de localisation des photographies illustrant la perception depuis l'habitat isolé.....	132
Figure 80 : Carte de la sensibilité paysagère de l'habitat	133
Figure 81 : Carte de synthèse des sensibilités paysagères.....	134
Figure 82 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate	136

Figure 83 : Carte des monuments historiques137

Figure 84 : Carte de synthèse du patrimoine de l'aire immédiate.....140

Figure 85 : Carte des sensibilités paysagères 1/3142

Figure 86 : Carte des sensibilités paysagères 2/3.....143

Figure 87 : Carte des sensibilités paysagères 3/3144

Figure 88 : Tableau récapitulatif des parcs éoliens de l'aire d'étude immédiate148

Figure 89 : Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes.....148

Figure 90 : Carte de visibilité théorique (binaire) du projet éolien.....156

Figure 91 : Carte de visibilité théorique (angulaire) du projet éolien157

Figure 92 : Tableau descriptif des sensibilités paysagères par photomontage 1/2159

Figure 93 : Tableau descriptif des sensibilités paysagères par photomontage 2/2160

Figure 94 : Localisation des points de photomontage sur la carte de ZVI.....161

Figure 96 : Localisation des points de photomontage sur la carte de synthèse de l'aire d'étude éloignée162

Figure 95 : Superposition des points de photomontages sur la carte de synthèse de l'aire immédiate.....162

Figure 98 : Localisation des points de photomontage sur la carte de synthèse de l'aire d'étude rapprochée163

Figure 97 : Superposition des points de photomontages sur la carte de synthèse de l'aire immédiate163

Figure 100 : Localisation des points de photomontage sur la carte de synthèse de l'aire d'étude immédiate.....164

Figure 99 : Superposition des points de photomontages sur la carte de synthèse de l'aire immédiate.....164

Figure 101 : Tableau récapitulatif des enjeux et impacts paysagers de l'aire éloignée.....187

Figure 102 : Tableau récapitulatif des enjeux et impacts paysagers de l'aire rapprochée.....310

Figure 103 : Tableau récapitulatif des enjeux et impacts paysagers de l'aire immédiate392

Figure 104 : Localisation des postes de livraison394

Figure 105 : Image de référence - PDL avec finition en béton couleur claire.....395

Figure 106 : Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien400

Figure 107 : Carte de synthèse des impacts 1/3.....401

Figure 108 : Carte de synthèse des impacts 2/3.....402

Figure 109 : Carte de synthèse des impacts 3/3.....403

Figure 110 : Rappel des légendes des ZVI418

C . GLOSSAIRE

■ TECHNIQUE

CONFLIT D'ÉCHELLE / EFFET DE SURPLOMB

Effet engendré lors qu'une éolienne est implantée à proximité immédiate d'un élément prédominant dans le paysage préexistant (silhouette d'un bourg, vallée, clocher d'église, monument, relief marqué...). La prédominance visuelle de l'éolienne et sa hauteur entraînent un tassement du relief et des éléments verticaux du paysage.

COVISIBILITE

Tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un espace donné sont visibles conjointement, depuis un même point de vue. Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon que la vision conjointe est :

- "directe" : depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné, se superposent visuellement, que les aérogénérateurs viennent se positionner en avant-plan ou en arrière-plan.

- "indirecte" : depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné sont visibles ensemble, au sein d'un champ visuel binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 50° (25° de part et d'autre de l'axe central de vision). Au-delà de cet angle d'observation, on ne parlera plus de covisibilité, mais plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés.

(Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2020)

ECHELLE

L'échelle est une notion de dimension donnée par l'observation des éléments composant le paysage.

L'appréhension de l'échelle peut être donnée par référence à la taille d'un objet connu. Elle peut s'apprécier verticalement ou horizontalement. (Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2020)

EFFET CUMULÉ

On parle d'effet cumulés entre deux éléments paysagers (deux éoliennes, une éolienne et une infrastructure remarquable, etc.) lorsque l'éolienne est visible depuis l'élément, l'élément est visible depuis l'éolienne ou encore que l'élément et l'éolienne sont visibles dans le même champ de vision.

ESPACE DE RESPIRATION

Angle de vue exempt de champs éoliens. Il se caractérise par deux éléments : un angle et une profondeur de champ. (Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2020)

HAUTEUR APPARENTE

Comme pour tout élément du paysage, c'est l'angle vertical sous lequel une éolienne est perçue, mesurable en degrés. La hauteur apparente des éoliennes dépend de l'éloignement entre l'observateur et le parc éolien. Cette notion permet de mettre en relation les éléments composant le paysage (constructions, haies ou arbres, château d'eau, ...) et les éoliennes en comparant leurs proportions dans le paysage depuis un point de vue spécifique.

IMPACT PAYSAGER

Modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, que ce soit des paysages remarquables, réglementés ou protégés, que des paysages ordinaires, du quotidien. L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Impact nul : les éoliennes sont invisibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

LISIBILITÉ

C'est la clarté du paysage, la facilité d'identifier ses éléments et de les structurer en un schéma cohérent. Cette clarté permet d'abord de s'orienter, grâce aux indications sensorielles et aux souvenirs, assurant ainsi la «sécurité émotionnelle» des habitants. (Source : Lynch)

MESURES COMPENSATOIRES

Les mesures de compensation ou compensatoires visent à conserver globalement la valeur initiale des milieux, par exemple en reboisant des parcelles pour maintenir la qualité du boisement lorsque des défrichements sont nécessaires, en achetant des parcelles pour assurer une gestion du patrimoine naturel, en mettant en œuvre des mesures de sauvegarde d'espèces ou de milieux naturels, etc. Elles interviennent sur l'impact résiduel une fois les autres types de mesures mises en œuvre. Une mesure de compensation doit être en relation avec la nature de l'impact. Elle est mise en œuvre en dehors du site du projet. (Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010)

MESURES DE RÉDUCTION

Les mesures de réduction ou réductrices visent à réduire l'impact. Il s'agit par exemple de la diminution ou de l'augmentation du nombre d'éoliennes, de la modification de l'espacement entre éoliennes, de la création d'ouvertures dans la ligne d'éoliennes, de l'éloignement des habitations, de la régulation du fonctionnement des éoliennes, de la plantation des haies limitant ainsi la vue des éoliennes, etc... (Source : Guide EIE - MEEDM 2010)

MOTIF PAYSAGER

Un motif paysager est une composante du paysage qui résulte de l'action de l'homme et/ou de la nature. Un motif paysager «motive» l'intérêt, par exemple une rivière, un clocher, etc. Les unités paysagères sont constituées de plusieurs motifs.

PERCEPTION

Toute perception est la prise de conscience d'un objet par un sujet. C'est une réponse phénoménale à un stimulus qui se trouve influencée par le sujet lui-même. Au paysage - objet, le spectateur applique ses filtres, interprétations, symbolisations.

«La description du paysage, surtout si elle est réussie, nous apprend bien plus sur son auteur que sur le paysage même. Elle dit un état d'âme plus qu'un état du lieu» Les mots de la géographie, R. Brunet.

Par ailleurs, le paysage est perçu de façons très diverses, selon le point de vue, l'échelle, le moment. Les perceptions artistiques du paysage (littérature, peinture, etc.) sont d'une infinie variété et évoluent en fonction des époques. (Source : Tabarly et Doceul, ENS de Lyon, Dgesco)

POINT D'APPEL

On parle de point d'appel du regard pour des composants du paysage attirant le regard et constituant des points de repère au sein de ce paysage (clochers, arbres, masses boisées, châteaux d'eau, pylônes, éoliennes, éléments bâtis remarquables, etc.). (Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2020)

PRINCIPE DE PROPORTIONNALITÉ

L'étude d'impact doit répondre au principe de proportionnalité, c'est-à-dire qu'elle doit être proportionnelle aux impacts envisagés du projet (sensibilité du territoire, nature du projet et importance) (Bassuel et al., 2015). Ainsi « le contenu de l'étude d'impact doit être en relation avec l'importance des travaux et aménagements projetés, et avec leurs incidences prévisibles sur l'environnement. » (MEDDM, ADEME, 2010, page 26).

SATURATION VISUELLE

Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat. (Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010)

SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE

Exprime "le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet". Les sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle de la zone d'implantation potentielle mais s'appuient sur sa prégnance visuelle théorique. Ainsi, les sensibilités peuvent être qualifiées de :

- nulle : le VIP est masqué et ne modifie pas les perceptions
- très faible : le VIP est à peine visible et ne modifie pas les perceptions
- faible : le VIP est visible mais de façon ponctuel et peu marquant
- modérée : le VIP est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- forte : le VIP est visible, il apparaît comme nouveau motif paysager
- très forte : le VIP est très visible et crée un nouveau paysage, un paysage éolien. Il domine souvent les autres éléments paysagers.

VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE)

Une importance culturelle et/ou naturelle exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.

VISIBILITE

Tout ou partie des éoliennes sont visibles depuis un espace donné. (Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2020)

VOLUME D'IMPLANTATION POTENTIEL (VIP)

Le volume d'implantation potentiel est le volume théorique maximisant créé à partir de la ZIP et de la hauteur maximale envisagée pour le projet.

ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)

La zone d'implantation potentielle est l'espace résiduel, une fois appliqué le recul de 500 mètres des habitations et des zones destinées à l'habitat, dans lequel est projetée la construction des éoliennes et les aménagements liés à leur fonctionnement (chemin d'accès, plateforme, poste de livraison, etc...).

ALLUVIAL

Qui est produit d'alluvions; dépôt argileux ou sableux émergé qu'ont laissé des eaux par des sédimentations successives.

BUTTE TÉMOIN

Butte représentant, sur une plate-forme démantelée par l'érosion, les restes du relief ancien

CLUSE

Passage étroit et escarpé, creusé perpendiculairement à une ligne montagneuse et qui fait communiquer deux vallées.

COMBE

Dépression longue et étroite formée par l'érosion dans l'axe d'un anticlinal.

CONFLUENCE

Jonction de cours d'eau ou de glaciers; lieu où se produit cette jonction.

COTEAU

Petite colline ou versant.

GLACIS

Talus incliné qui sert à couvrir et à masquer les approches et les ouvrages, à rendre l'accès d'une fortification plus difficile. Ce talus peut être planté.

GORGE

Vallée étroite et encaissée.

INTERFLUVE

Relief qui sépare des vallées.

LIGNES DE FORCE

Les lignes de force dans le paysage sont les lignes de fuite et de convergence, celles qui créent les perspectives. Ce peut être des lignes de crêtes, des linéaires de cours d'eau, de l'infrastructure routière, etc. Les croisements de ces lignes peuvent générer des points d'appel.

MÉANDRE

Sinuosité, généralement répétée, décrite par un fleuve

PATRIMOINE

Ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique. (Source : Code du Patrimoine)

PAYSAGE

Désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (Source : Article 1er de la Convention Européenne du Paysage de Florence)

REMARQUABLE

Se dit des éléments de paysage qui attirent l'attention. Ce caractère remarquable « est notamment établi par leur unité et leur cohérence, ou encore par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles et forestières ». (Source : Article R.350-1 du Code de l'Environnement)

RIPISYLVE

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

TERTRE

Petite éminence de terre isolée.

UNITÉS PAYSAGÈRES

Portion de l'espace constituant un ensemble relativement homogène sur le plan de la topographie, de l'utilisation de l'espace et de la couverture végétale ou de l'occupation humaine. Les opérations de zonage consistent à décomposer l'espace paysager observé en unités paysagères homogènes auxquelles il est possible d'appliquer des critères de description objectifs. (Source : GéoConfluences)



D . LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

A N N E X E S

431

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET DE LA FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE
1	Grange dmière (ancienne)	Cormainville	28	Inscrit	0.77	Au centre du village de Cormainville	En ZVI
2	Eglise Saint-Pierre	Cormainville	28	Inscrit	0.82	Au centre du village de Cormainville	En ZVI
3	Moulin à vent Richard	Bazoches-en-Dunois	28	Inscrit	3.4	Au nord du village de Bazoches- en-Dunois	En ZVI
4	Eglise	Eole-en-Beauce	28	Inscrit	3.8	Dans le village de Baignolet au bord de la RD 357	En ZVI
5	Château de Villepion	Terminiers	28	Partiellement inscrit	4.0	Au croisement des RD 29 et 109 entre Nonneville et Faverolles	En ZVI
6	Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul	Varize	28	Inscrit	7.3	Dans le village de Varize au niveau de la vallée de la Conie	Partiellement en ZVI
7	Abbaye du Bois (ancienne)	Nottonville	28	Classé	8.0	Édifice situé au hameau du Bois au nord de la vallée de la Conie	En ZVI
8	Château de la Brosse	Nottonville	28	Inscrit	6.8	Édifice situé dans un domaine boisé en situaion isolée	Hors ZVI
9	Moulin à vent du Paradis	Sancheville	28	Inscrit	7.0	En frange sud-ouest de Sancheville au bord de la RD 14.2	En ZVI
10	Eglise de la Folie-Herbault	Eole-en-Beauce	28	Classé	8.5	Dans le village de la Folie Herbault traversé par la RD 14.2	En ZVI
11	Château de Cambray	Eole-en-Beauce	28	Partiellement inscrit	5.4	En cadre arboré dans un domaine au nord du bois de Cambrai à proximité du hameau de Toulifaut	Hors ZVI
12	Château de Villeprévost	Tillay-le-Péneux	28	Inscrit	6.9	Édifice situé dans un domaine boisé au niveau du village de Villeprévost	En ZVI
13	Château de Goury	Loigny-la-Bataille	28	Inscrit	8.1	En situation isolée à l'est de Loigny-la-Bataille	En ZVI
14	Eglise Saint-Lucain	Loigny-la-Bataille	28	Inscrit	5.6	En frange ouest du village de Loigny-la-Bataille	En ZVI
15	Eglise Saint-André	Patay	45	Inscrit	7.3	En centre-bourg de Patay	En ZVI
16	Moulin à vent de Lignerolles	Coinces	45	Classé	9.2	En situation isolée dans l'espace agricole à l'ouest du village de Lignerolles	En ZVI
17	Dolmen	Tillay-le-Péneux	28	Classé	10.6	En situation isolée à l'est de Tillay-le-Péneux	Hors ZVI
18	Tumulus mégalithique de Menainville	Tillay-le-Péneux	28	Inscrit	10.6	En situation isolée à l'est de Soignolles	Hors ZVI
19	Motte médiévale de Nids	Tournoisis	45	Inscrit	12.7	Au sud du village de Nids	En ZVI
20	Moulin à vent de Frouville-Pensier	Ozoir-le-Breuil	28	Inscrit	15.3	En situation isolée à l'ouest d'Ozoir-le-Breuil	En ZVI
21	Eglise Saint-Pierre	Lutz-en-Dunois	28	Classé	15.6	Dans le village de Lutz-en-Dunois	En ZVI
22	Dolmen sous tumulus	Lutz-en-Dunois	28	Inscrit	13.4	En situation isolée au nord du village d'Éteauville	En ZVI
23	Château de Moléans	Moléans	28	Partiellement Classé- Inscrit	16.0	Sur le coteau nord de la vallée de la Conie (affluent du Loir), sur l'itinéraire du GR 35 - GR 655 ouest	Hors ZVI
24	Domaine de Mémillon	Saint-Maur-sur-le-Loir	28	Partiellement Classé- Inscrit	15.1	En rive sud du Loir sur l'itinéraire du GR 35 - GR 655 ouest	Hors ZVI

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE
25	Eglise Saint-Jean	Villeau	28	Classé	11.6	Dans le village de Villeau	En ZVI
26	Camp de prisonniers de Voves	Villages Vovéens	28	Partiellement inscrit	13.7	En frange sud du village de Voves au bord de la RD 29	En ZVI
27	Moulin à vent	Ymonville	28	Classé	15.3	En frange sud du village d'Ymonville	En ZVI
28	Eglise (ancienne)	Allaines-Mervilliers	28	Partiellement Classé	13.8	Dans le village de Mervilliers	En ZVI
29	Prison (ancienne)	Artenay	45	Inscrit	17.1	En centre-bourg d'Artenay	En ZVI
30	Moulin à vent des Muets	Artenay	45	Inscrit	16.7	Au bord de la RD 2020 en frange ouest d'Artenay	En ZVI
31	Château de Chevilly	Chevilly	45	Partiellement Classé- Inscrit	17.4	Au niveau d'un domaine arboré à l'ouest de Chevilly	En ZVI
32	Dolmen de Coulmiers	Épieds-en-Beauce	45	Classé	15.9	En situation isolée dans l'espace agricole entre Épieds-en-Beauce et Gémigny	En ZVI
33	Dolmen de la Mouïse-Martin	Beauce la Romaine	41	Inscrit	18.8	En situation isolée au nord de Tripleville	En ZVI
34	Dolmen de la Rousselière	Beauce la Romaine	41	Classé	17.6	En situation isolée dans l'espace agricole entre Prénouvellon et Tripleville	En ZVI
35	Voie gallo-romaine dite voie de Jules César ou chemin de Chartres	Beauce la Romaine	41	Classé	19.2	Sentier traversant l'espace agricole sur plus de 15 km et passant par le village de Verdes	Partiellement en ZVI
36	Château de Villebeton	Mée	28	Inscrit	19.1	En cadre boisé au bord de la RD 364	Hors ZVI
37	Château de Champ-Romain	Thiville	28	Partiellement Classé- Inscrit	20.9	En situation isolée dans un domaine boisé à l'est de la RD 924	Partiellement en ZVI
38	Chapelle dite du Champdé (ancienne)	Châteaudun	28	Classé	21.0	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
39	Couvent des Cordeliers (ancien)	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.2	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI
40	Eglise Saint-Valérien	Châteaudun	28	Classé	21.1	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
41	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
42	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
43	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
44	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
45	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
46	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
47	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
48	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI



N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE
49	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
50	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
51	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
52	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
53	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
54	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
55	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
56	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
57	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
58	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
59	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
60	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
61	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
62	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
63	Hôtel de Ville	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
64	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
65	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
66	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
67	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
68	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
69	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
70	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
71	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
72	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE
73	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
74	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
75	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
76	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
77	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
78	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
79	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
80	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.3	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
81	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
82	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
83	Immeuble	Châteaudun	28	Partiellement inscrit	21.4	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	En ZVI
84	Abbaye de la Madeleine	Châteaudun	28	Partiellement Classé	21.6	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI
85	Hôtel-Dieu (ancien)	Châteaudun	28	Partiellement Classé-Inscrit	21.7	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI
86	Maison du 16s	Châteaudun	28	Partiellement Classé	21.6	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI
87	Maison du 16s	Châteaudun	28	Partiellement Classé	21.6	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI
88	Maison de la Vierge et restes de la Porte d'Abas	Châteaudun	28	Classé	21.7	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI
89	Eglise Saint-Lubin (ancienne)	Châteaudun	28	Inscrit	21.7	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI
90	Château de Chateaudun	Châteaudun	28	Partiellement Classé-Inscrit	21.7	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI
91	Maison Renaissance	Châteaudun	28	Classé	21.8	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI
92	Eglise Saint-Médard (restes de l'ancienne)	Châteaudun	28	Inscrit	21.8	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI
93	Chapelle Notre-Dame-de-la-Boissière	Châteaudun	28	Inscrit	20.6	Dans le centre de Châteaudun sur le coteau sud du Loir	Hors ZVI
94	Eglise Saint-Jean-de-la-Chaine	Châteaudun	28	Classé	21.8	En rive nord du Loir à Châteaudun	Hors ZVI
95	Eglise Saint-Pierre	Marboué	28	Partiellement Classé	20.2	Dans le village de Marboué en rive nord du Loir	En ZVI
96	Château des Coudreaux	Marboué	28	Inscrit	19.5	En situation isolée à l'ouest de la vallée du Loir en cadre boisé	Hors ZVI

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE
97	Abbaye Saint-Florentin (ancienne)	Bonneval	28	Classé	17.0	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI
98	Maison médiévale	Bonneval	28	Partiellement inscrit	17.1	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI
99	Maison médiévale	Bonneval	28	Partiellement inscrit	17.2	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI
100	Maison-tour	Bonneval	28	Inscrit	17.2	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI
101	Eglise Notre-Dame	Bonneval	28	Classé	17.3	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI
102	Justice de Paix (ancienne)	Bonneval	28	Classé	17.4	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI
103	Fortifications (vestiges)	Bonneval	28	Inscrit	17.4	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI
104	Portes de Ville	Bonneval	28	Inscrit	17.4	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI
105	Cave d'une maison gothique	Bonneval	28	Inscrit	17.3	Au centre de Bonneval dans la vallée du Loir	Hors ZVI
106	Moulin de Couture	Bonneval	28	Inscrit	18.1	Sur le cours du Loir en cadre arboré à Bonneval	En ZVI
107	Château de Reverseaux	Villages Vovéens	28	Partiellement Classé	14.0	Dans un domaine boisé au nord du village de Rouvray-Saint-Florentin	Partiellement en ZVI
108	Eglise Saint-Martin	Beauvilliers	28	Partiellement Classé	17.4	Dans le village de Beauvilliers	En ZVI
109	Moulin à vent de Chesnay	Moutiers	28	Classé	19.2	En situation isolée dans l'espace agricole ouvert au bord de la RD 107	En ZVI
110	Ferme de la Recette	Fresnay-l'Évêque	28	Inscrit	19.1	Dans le village de Fresnay-l'Évêque	En ZVI
111	Eglise Saint-Etienne et Sainte-Madeleine	Puiset	28	Classé	18.0	Dans le village du Puiset	En ZVI
112	Eglise paroissiale Saint-Etienne	Janville	28	Classé	18.8	Au cœur du bourg de Janville	En ZVI
113	Dolmen de la Pierre Luteau	Ruan	45	Inscrit	18.9	En situation isolée dans l'espace agricole ouvert à l'est de la RD 2020	En ZVI



Figure 111 : Rappel des légendes des ZVI

■ ENSEMBLE DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR FOND ORTHOPHOTO, AVEC INDICATION DE LA ZVI (200M BPD, ÉTAT INITIAL)

